

BILAN DE LA MODALITE DE SOUTIEN AUX RESEAUX DE RECHERCHE

Alexandra Soulier

Relecture par Marion Cipriano

Institut pour la Recherche en Santé Publique (IReSP)

19 avril 2022



Table des matières

| | |
|---|-----------|
| 1. Résumé..... | 3 |
| 2. Contexte et objectifs | 4 |
| 3. Méthodes | 5 |
| 3.1. Revue de la littérature et analyse de différentes modalités de soutien aux réseaux | 5 |
| 3.2. Analyse de documents archivés relatifs aux réseaux financés et questionnaire en ligne aux porteurs de réseaux | 6 |
| 3.3. Entretiens avec des Membres de l'IReSP concernant les attentes vis-à-vis du financement des réseaux..... | 6 |
| 3.4. Entretiens et réunions d'avancement avec l'équipe de l'IReSP..... | 7 |
| 4. Les réseaux : définitions et exemples de financements..... | 7 |
| 4.1. Les réseaux : définition et caractérisation | 7 |
| 4.1.1. Définir les réseaux..... | 7 |
| 4.1.2. Caractériser les réseaux | 10 |
| 4.1.3. Le rôle des réseaux dans le paysage actuel de la recherche..... | 14 |
| 4.2. Présentation des offres de financement de réseaux dans trois institutions offrant un soutien à la recherche | 16 |
| 4.2.1. Agence Nationale de la Recherche – « Montage de réseaux scientifiques européens ou internationaux » (MRSEI)..... | 16 |
| 4.2.2. Commission Européenne – « Coopération européenne en Science et Technologie » (COST) 16 | |
| 4.2.3. Centre national de la recherche scientifique – Groupements et réseaux | 18 |
| 5. Bilan des usages de la modalité de soutien aux réseaux à l'IReSP..... | 20 |
| 5.1. Réseaux financés entre 2009 et 2021 : état des lieux | 20 |
| 5.1.1. Description générale | 20 |
| 5.1.2. Typologie des réseaux soutenus par l'IReSP en fonction de leurs objectifs (2009-2021) | 26 |
| 5.1.3. Bilan sur les expériences des porteurs : opportunités et difficultés..... | 27 |
| 5.2. Attentes de Membres du GIS | 29 |
| 6. Préconisations..... | 30 |
| 6.1. Recommandations générales..... | 30 |
| 6.1.1. Concertation sur les réseaux..... | 31 |
| 6.1.2. L'appel à projets | 31 |
| 6.1.3. L'évaluation | 31 |
| 6.1.4. Le suivi..... | 32 |

| | |
|--|-----------|
| 6.2. Guides candidats et évaluateurs | 32 |
| 6.2.1. Points à considérer pour construire un réseau et solliciter un financement (à l'attention des candidats)..... | 32 |
| 6.2.1.1. Points à considérer pour solliciter le financement d'un réseau | 32 |
| 6.2.1.2. Critères d'évaluation | 34 |
| 6.2.2. Points à considérer concernant l'évaluation de ces dispositifs (à l'attention des évaluateurs)..... | 35 |
| 6.2.2.1. Rappel des particularités de l'appel « réseaux » à l'attention des évaluateurs | 35 |
| 6.2.2.2. Critères d'évaluation | 35 |
| 7. Conclusion | 38 |
| 8. Bibliographie..... | 40 |
| 9. Remerciements | 43 |
| 10. Annexes..... | 43 |

1. Résumé

Dans le contexte d'une réflexion du GIS-IReSP sur les modalités de soutien aux réseaux de recherche, ce bilan apporte des éléments descriptifs concernant les caractéristiques des 13 réseaux financés depuis 2009, les bénéficiaires et les difficultés de leurs porteurs et les attentes des financeurs.

Ce bilan, construit en étroite collaboration avec la direction de l'IReSP, repose sur une consultation des chargées de mission des trois pôles actuels de l'Institut, une analyse des dossiers de soumission des projets financés et de leurs livrables, un questionnaire auquel ont répondu neuf porteurs de réseaux et deux entretiens avec des financeurs.

Il a tout d'abord permis de mettre en avant la diversité des objectifs, des réalisations et des configurations de réseaux ayant été financés. Parmi les 13 réseaux financés, on distingue trois orientations :

- les réseaux reposant sur des collaborations souvent internationales permettant de mener des recherches comparatives ;
- les réseaux qui constituent une première étape vers une production spécifique et qui comportent une échéance sinon courte, du moins définie ;
- les réseaux permettant de structurer une communauté d'acteurs plus ou moins mixtes et plus ou moins interdisciplinaires autour d'activités et/ou d'outils en commun.

Les réseaux sont tournés vers des réalisations spécifiques mais leur impact réside aussi, et peut-être même surtout, dans la mise en présence d'acteurs, dans la facilitation d'interactions parfois inattendues, dans leur capacité à offrir un espace de socialisation qui puisse bénéficier aux différents membres et ce, quelle que soit leur expérience de la recherche. Cette opportunité est précieuse dans un paysage de la recherche de plus en plus concurrentiel où ces dynamiques de réflexion collective ont de moins en moins de chances d'avoir lieu.

Toutefois, les réseaux ne produisent pas des effets vertueux a priori. Alors que le monde de la recherche reflète largement les rapports de domination qui structurent notre société, les réseaux sont susceptibles d'amplifier certaines inégalités en privilégiant l'accès à ceux qui sont déjà les plus visibles dans un champ scientifique, en favorisant des cooptations entre groupes dominants ou en repoussant à la périphérie du réseau les membres les moins dotés en capital socioculturel scientifique. Contrer ces dynamiques requiert un effort soutenu et spécifique, une attention continue et des procédures adaptées. En ce sens, accompagner les porteurs de réseaux et les acteurs qui y sont associés à cultiver une réflexivité sur l'ensemble des pratiques favorisant une recherche plus diversifiée pourrait constituer un objectif à part entière de la réflexion collective des Membres du GIS sur les réseaux.

Ce rapport fait également état de plusieurs difficultés relatives à la durée des financements ainsi qu'aux modalités de suivi et d'évaluation des réseaux. Il met en avant l'intérêt de discuter, entre les Membres du GIS, de la définition des réseaux et de leur rôle ; des budgets susceptibles d'être alloués aux appels concernant les réseaux ; du type de contributions que les membres des réseaux financés sont susceptibles d'apporter à la communauté scientifique et des impacts qui peuvent être attendus en santé publique. A partir d'une revue de la littérature et d'une analyse de différents dispositifs de soutien aux réseaux actuellement proposés en France et en Europe, ce bilan amène à considérer

différents points de vigilance concernant les modalités de sélection, de suivi et d'évaluation des réseaux.

Ce bilan a enfin mis en évidence l'importance décisive qu'a eu le financement de l'IReSP pour les porteurs de réseaux ayant répondu, financement considéré par les bénéficiaires comme utile et rare dans le paysage actuel de la recherche française. Les 13 réseaux sont encore actifs actuellement.

2. Contexte et objectifs

Le Groupement d'Intérêt Scientifique « **Institut pour la Recherche en Santé Publique (IReSP)** », créé en 2007, a pour mission de **développer, structurer et promouvoir la recherche en santé publique**, en articulation avec les différents acteurs qui interviennent dans le champ.

Le modèle d'action de l'IReSP est le suivant :



Fig.1. Le modèle d'action de l'IReSP

Au sein des différents appels à projets, une modalité de soutien de réseau est incluse depuis 2009. L'objectif de cet outil de financement est de créer les conditions de rapprochement entre chercheurs et, éventuellement autres parties prenantes, pour aboutir à la structuration d'une communauté de recherche, d'un programme de recherche ou d'une stratégie de recherche, à l'échelle nationale, européenne, voire internationale.

Cette modalité a permis de financer **13** réseaux de 2009 à 2020 et concerne les trois pôles actuels de l'Institut :

- Addictions – **trois** réseaux ;
- Autonomie (Personnes âgées et personnes en situation de handicap) – **cinq** réseaux ;
- Prévention et promotion de la santé. Services de santé – **cinq** réseaux.

Depuis 2020, le programme du pôle Autonomie comprend en outre un appel spécifique « structuration de communautés mixtes de la recherche » (SCMR), où chercheurs et parties prenantes sont invités à s'associer pour améliorer les connaissances mutuelles des acteurs, fédérer leurs actions dans une démarche de recherche participative et enrichir la production, la diffusion et la valorisation des connaissances scientifiques et des savoirs expérimentiels. Depuis 2021, un nouvel appel à actions structurantes destiné à la recherche sur les usages et les addictions aux substances psychoactives est aussi proposé.

L'objectif de ce bilan est descriptif : il doit permettre d'alimenter une réflexion transversale et prospective sur les usages de la modalité de financement des réseaux à partir d'éléments objectifs. Il consiste donc à faire un état des lieux des différents réseaux financés par l'IRESP de 2009 à 2020 et à proposer des recommandations concernant a. ce que l'IRESP et les financeurs sont susceptibles d'attendre de cette modalité ; b. la manière de formuler ces attentes pour qu'elles soient comprises ; et c. le processus d'évaluation puis de suivi de ces objets (dossier de candidature, critères d'évaluation, modalités de suivi...). Sa finalité est ainsi d'accompagner au mieux le développement et le suivi des réseaux.

Ces résultats doivent permettre d'appuyer des recommandations concernant les moyens de favoriser la structuration des communautés scientifiques pour traiter des grands enjeux actuels et à venir de la recherche en santé publique.

3. Méthodes

La stratégie proposée pour établir un état des lieux de la modalité de soutien aux réseaux repose sur une revue de la littérature, une analyse de différentes modalités de soutien aux réseaux proposées par d'autres agences et institutions que l'IRESP et enfin sur l'articulation de trois méthodes d'enquêtes :

- Analyse thématique de contenu à partir de documents archivés (2009-2020) concernant les réseaux financés (réponses aux appels ; rapports intermédiaires et finaux disponibles) ;
- Questionnaire en ligne soumis aux porteurs de réseaux financés ;
- Entretiens semi-directifs auprès des chargées de mission des différents pôles et de Membres du GIS qui ont financés des réseaux.

3.1. Revue de la littérature et analyse de différentes modalités de soutien aux réseaux

Une présentation de la littérature sur les réseaux scientifiques, permet de rapporter l'état de l'art sur les questions suivantes : qu'est-ce qu'un réseau scientifique ? Comment les caractériser ? Comment évaluer l'efficacité des réseaux ?

Cette revue de la littérature est complétée par une analyse de différentes modalités de soutien aux réseaux proposées par l'Agence nationale de la recherche (ANR), la Communauté Européenne (COST) et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Une présentation de chacune de ces modalités (consultation des sites Internet et des documents de soumissions, de suivi et des critères d'évaluation – si disponibles) permet d'examiner en quoi ces différentes propositions diffèrent et de quelle vision du réseau, chacune d'elles témoigne.

3.2. Analyse de documents archivés relatifs aux réseaux financés et questionnaire en ligne aux porteurs de réseaux

L'analyse thématique des réponses financées aux appels, ainsi que des rapports intermédiaires et finaux a pour objectif de mettre en valeur les caractéristiques des réseaux financés ainsi que les actions menées. Cet examen est mené de façon comparative, à partir d'une grille d'analyse commune (cf. Annexe 1). Il permet de proposer une typologie des réseaux financés par l'IRESP en fonction notamment de leurs objectifs et de leurs productions.

Ce premier volet de l'analyse des réseaux financés par l'IRESP est complété par un questionnaire en ligne soumis aux porteurs de projets financés (Annexe 2). Ce questionnaire a pour objectif de recueillir des informations complémentaires sur les conditions de mise en œuvre des différents réseaux en mettant notamment l'accent sur leurs productions et leur impact ; d'indiquer d'éventuelles difficultés rencontrées au cours de la phase de financement du réseau par l'IRESP et de nous renseigner sur leur actualité qu'ils soient encore financés par l'IRESP, ou non. Les différentes questions posées permettent de recueillir des informations d'ordre factuel sur le financement dont ont bénéficié les porteurs de réseaux mais aussi d'interroger les porteurs sur leur ressenti quant à cette expérience et de solliciter des remarques à propos de la procédure. Le questionnaire a été rempli par 9 porteurs de réseaux ; trois ont considéré que leur réseau était à une phase trop précoce de développement pour rendre compte ; un n'a pas répondu.

Au cours de ces deux analyses complémentaires, une attention particulière est donnée à la mise en œuvre de l'inter-/trans-/pluridisciplinarité¹ dans les réseaux, à la mixité des acteurs impliqués et au soutien apporté aux chercheurs et chercheuses en début de carrière.

3.3. Entretiens avec des Membres de l'IRESP concernant les attentes vis-à-vis du financement des réseaux

Une série d'entretiens semi-directifs (Annexe 3) menés avec des Membres de l'IRESP dont Santé Publique France (SPF) et la Direction Générale de la Santé (DGS) a permis de faire le point sur différentes attentes quant à cette modalité d'action de l'IRESP et de proposer un retour sur la mise en œuvre de cette modalité pendant la période 2009-2021.

Par ailleurs, les attentes de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) et d'autres interlocuteurs de la DGS (service travaillant sur les addictions) avaient été recueillies dans le cadre de

¹ Nous suivons les définitions de Miller et al. (2008), selon lesquelles la recherche multidisciplinaire est une situation dans laquelle « les chercheurs individuels considèrent un ensemble commun de problèmes, mais maintiennent les frontières disciplinaires » ; la recherche interdisciplinaire en tant qu'approche plus intégrée avec « une formulation unifiée des problèmes, le partage de méthodes et peut-être la création de nouvelles questions » ; et la recherche transdisciplinaire qui « transcende les catégories enracinées pour formuler des problèmes de nouvelles manières ».

la préparation des AAP concernant spécifiquement des réseaux (AAP SCMR pour la CNSA, AAP dispositifs de structuration 2021 pour la Mildeca et la DGS).

3.4. Entretiens et réunions d'avancement avec l'équipe de l'IReSP

Des entretiens non directifs ont été menés auprès des chargées de mission des pôles Addictions », « Autonomie » et « Services, interventions et politiques favorables à la santé », à l'issue d'une première lecture des projets retenus dans chacun des trois pôles, afin d'éclairer les facteurs contextuels liés à la sélection et au suivi des projets. Ces entretiens ont permis d'approfondir la compréhension des procédures historiques et/ou en cours d'appels à projets et d'évaluation. Ils ont aussi constitué un moment propice à l'échange et à la discussion des premières hypothèses de travail.

Enfin, entre janvier et juin 2021, plusieurs réunions d'avancement ont eu lieu avec la Directrice adjointe scientifique, Marion Cipriano et la Directrice adjointe administrative, Mélanie Simony, afin de cadrer la demande, de bénéficier de différents éclairages concernant le fonctionnement de l'IReSP, d'identifier les interlocuteurs pertinents et de co-construire les grilles d'entretiens et les questionnaires.

4. Les réseaux : définitions et exemples de financements

4.1. Les réseaux : définition et caractérisation

À l'IReSP, les dispositifs destinés à structurer des communautés de recherche ont pu être appelés « réseaux », « communautés mixtes de recherche » ou « dispositifs de structuration », en fonction des partenaires. Dans ce rapport, nous désignons par « réseaux » l'ensemble de ces initiatives.

4.1.1. Définir les réseaux

L'activité scientifique est collective, et plus encore collaborative. Elle ne se résume ni au génie d'un ou d'une scientifique, ni même au travail d'une équipe. Elle s'inscrit dans une communauté. La dimension communautaire de l'activité scientifique a notamment été saisie au travers des notions d'institution, de structure normative régissant les comportements individuels, de systèmes d'échange, de lutte compétitive au sein du champ scientifique, etc. Pendant longtemps, les études de sciences (anthropologie, histoire, philosophie et sociologie des sciences) se sont donc concentrées sur l'analyse des dimensions proprement humaines et sociales de l'institution scientifique et des communautés savantes (Vinck 1995). À la fin des années 1970, l'analyse des pratiques scientifiques concrètes renouvelle cependant cette perspective en donnant à voir les dispositifs matériels et organisationnels autour desquels se forment les réseaux. Il s'agit alors de définir le collectif non plus comme une communauté homogène de chercheurs réunis autour d'une discipline mais comme une

longue chaîne d'acteurs interdépendants, depuis les financeurs jusqu'aux différents intervenants au laboratoire, qui contribuent tous à la production du fait scientifique de façon transversale en s'échangeant des ressources (Knorr-Cetina 1982). La forme que prend ce collectif peut alors être considérée comme un réseau d'acteurs reliés les uns aux autres par des flux d'informations, de ressources et de contacts.

Le sens à donner au *réseau* scientifique dépasse donc ce que l'on entend traditionnellement par *communauté scientifique*, d'une part parce que le réseau ainsi décrit n'est pas strictement de l'ordre du regroupement humain mais englobe des pratiques, des choses, des lieux qui tous participent à la configuration de l'activité scientifique et, d'autre part, parce que le réseau repose sur un assemblage de règlements administratifs, de qualifications juridiques, de politiques de recherche ou de possibilités techniques qui, par le jeu des contraintes qu'elles fixent et des opportunités qu'elles offrent, configurent l'espace de la coopération scientifique. Le réseau désigne donc tout autant une communauté d'acteurs, de pratiques et d'objets qu'un espace de configuration de l'activité scientifique.

Dans les réseaux, les chercheurs et chercheuses sont donc décrits comme des êtres en interaction avec d'autres acteurs humains, qu'ils soient ou non chercheurs, mais aussi avec une multitude d'objets et d'entités non humaines (Latour 1989). Si l'on admet leur dimension matérielle, en quoi se distinguent-ils donc de l'infrastructure et de la plateforme ? Ces deux types d'assemblages se distinguent du réseau par leur stabilité. Les plateformes visant une finalité bien définie et les infrastructures aux objectifs plus ouverts sont des notions mettant en avant les activités de régulation (et notamment de standardisation) qui permettent d'harmoniser les pratiques scientifiques et d'échanger des idées, mais aussi des résultats, des équipements ou des ressources dans un cadre commun, qui se prête à des opérations de formatage. Les réseaux peuvent en revanche être définis de façon moins formelle comme « des ensembles partiellement mouvants d'interactions différents des organisations et des institutions » (Vinck 1999, p. 391).

Latour et Woolgar (1988) illustrent cette dimension informelle lorsqu'ils entreprennent de définir des réseaux d'acteurs en fonction de leur compréhension d'un acronyme régulièrement épilé dans le laboratoire qu'ils étudient : le « TRF(H) ».

« Si nous définissons un réseau comme un ensemble de positions dans lesquelles un objet tel que le TRF(H) a un sens, il apparaît clairement que le statut de fait dont jouit un objet n'est relatif qu'à un ou des réseaux particuliers. Il est commode d'évaluer l'étendue d'un réseau en se demandant combien sont ceux qui connaissent la signification du terme TRF(H). Nous sommes sûrs qu'il n'évoque pas grand-chose sinon rien du tout à la majorité des lecteurs. » (Latour and Woolgar 1988, p.24)

La démarche des deux anthropologues est simple : Latour et Woolgar interrogent les hommes et femmes qui se trouvent autour d'eux, dans le laboratoire, et tracent les cercles de ceux qui en ont la connaissance. Ces cercles comptent de moins en moins de sujets à mesure que les anthropologues assignent des seuils de compréhension plus détaillée du mot. De cette dynamique concentrique, qui part du groupe relativement élevé des médecins, biologistes, étudiants ayant déjà entendu parler du TRF(H) jusqu'au cercle restreint de ceux qui sont capables d'en donner une définition élaborée,

émerge la représentation d'un réseau d'acteurs. Et finalement ce mot, qui ne dit pas grand-chose à grand-monde, sert de crible pour faire apparaître les contours d'une communauté scientifique autour d'un enjeu de sens spécifique.

Cet exemple montre en quoi le réseau, en configurant un espace commun, qu'il soit langagier, instrumental, normatif, permet la réalisation d'échanges scientifiques plus ou moins denses et associant *différents cercles d'acteurs*. Cet espace peut relever d'une configuration centralisée ou distribuée et avoir des effets variables sur les communautés d'acteurs qui le partagent. Ainsi les différentes communautés disciplinaires réunies autour d'un équipement centralisé, le synchrotron, font valoir, chacune, son identité propre (Simoulin 2007) tandis que des chercheurs en nanotechnologies se reconnaissant dans un système d'organisation distribuée forment un collectif d'autant plus uni qu'ils sont en mesure de personnaliser leurs instruments (Jouvenet 2007). Enfin, les réseaux de coopération scientifique obéissent à des logiques d'inclusion et d'exclusion dont les critères peuvent être scientifiques mais aussi politiques, économiques ou éthiques (Collier & Ong 2003).

Il existe, en sociologie et anthropologie des sciences, trois principales définitions du réseau, en fonction de l'intérêt que l'on porte à ce type de coordination des activités scientifiques (Vinck 1999). Selon une première acception, le réseau peut être défini comme *le niveau médian de coopération scientifique entre la communauté et le laboratoire*. Les études sociales de sciences qui situent la communauté ou l'institution au centre de la production des savoirs présentent en effet le travail scientifique comme une activité individuelle régulée au sein d'une communauté transcendant les individus. Ce type d'approche permet d'avoir un regard global (Collier 2006) mais ne peut pas rendre compte des activités scientifiques concrètes. A l'inverse, les ethnographies de laboratoire (Latour 1988) reposent sur une description méticuleuse de l'activité scientifique mais sont souvent limitées à un site unique et restreint. Le réseau permet d'étudier précisément les activités qui procèdent d'une coopération scientifique élargie. En s'appuyant sur la sociologie des réseaux sociaux (Degenne, Forsé, 1994), certaines études sociales s'intéressent donc à ce « niveau médian » de l'activité scientifique, reposant sur des collaborations dynamiques:

« Loin d'être isolés dans leur travail, les chercheurs nouent et entretiennent des relations les uns avec les autres, largement en rapport avec les contenus de leurs travaux. Les réseaux qu'ils forment sont des créations plus ou moins spontanées, résultant d'interactions locales établies de proche en proche. Ils ne correspondent pas à des entités clairement délimitées; ils ont rarement des frontières clairement identifiées. » (Vinck 1999, p. 391).

Dans ce modèle, contrairement aux organisations et aux institutions, les réseaux de coopération scientifique apparaissent ainsi comme des ensembles partiellement mouvants d'interactions. La population des acteurs qui peuplent un réseau peut donc être extrêmement diversifiée – en termes de professions, de statuts ou de disciplines et d'appartenance organisationnelle publique et privée, scientifique, clinique et industrielle, etc. – mais aussi très variable au sens où certaines personnes peuvent quitter ou rejoindre le réseau en cours de route.

Une deuxième acception du réseau concerne les formes de coordination transversales aux institutions, qui se trouvent mises en œuvre dans le cadre des politiques scientifiques nationales et

européennes. Ces réseaux résultent d'une volonté politique d'organiser le travail scientifique autour de projets et de créer des liens et de synergies entre les acteurs de ces projets.

Enfin, la notion de réseau telle qu'elle est définie dans la théorie de l'acteur-réseau renvoie à un assemblage, dit sociotechnique, d'entités (actants ou acteurs), humaines ou non humaines, articulées les unes aux autres. Selon cette théorie, les faits scientifiques n'existeraient pas indépendamment des réseaux qui les produisent et où ils circulent (Latour, 1989).

A l'issue de ce bref parcours, il apparaît qu'en l'absence de modèle unique pour les réseaux scientifiques, leur définition dépend largement du regard que l'on porte sur eux et de l'intérêt qu'on leur prête. Dans le cadre de ce bilan, une définition initiale flexible du réseau peut être adoptée qui renvoie à **un espace de coordination de différents acteurs de la recherche en santé publique autour d'un développement qu'ils estiment nécessaire et important et qui à cette fin organisent le partage d'informations, de ressources et de contacts à l'échelle d'un collectif**. La littérature a mis en avant différents traits caractéristiques du réseau qu'il conviendra de questionner : la diversité et la variabilité des acteurs, la distribution de leurs relations et le formalisme de leur organisation, le lien des réseaux aux organismes et aux institutions, le rôle joué par les instruments dans le partage des idées, des ressources et des résultats.

4.1.2. Caractériser les réseaux

Caractéristiques classiques

Sept caractéristiques, correspondant à des entrées classiques en sociologie, peuvent être utilisées pour décrire des réseaux :

1. ses **finalités** : les objectifs du réseau mais aussi la série des traductions allant de l'enjeu socio-économique à l'objectif scientifique et technique correspondant au temps du réseau financé ;
2. ses **réalisations** : les actions prévues et les résultats escomptés ;
3. ses **acteurs** : la population des acteurs mobilisés ;
4. son **organisation** : la structure organisationnelle, la gestion du réseau (y compris ses règles et conventions explicites et implicites) et la distribution des relations entre les acteurs notamment entre le centre et la périphérie ;
5. son échelle territoriale ;
6. sa durée ;
7. les **ressources mobilisées** : hauteur des investissements en terme de financement et de mobilisation des acteurs.

À partir de ces caractéristiques, il est possible de considérer au moins deux types de réseaux. D'une part, *les réseaux de type « forum »*, où les acteurs participent à des activités collectives classiques, du type séminaires, colloques et rencontres entre chercheurs. Ces réseaux organisent l'échange des idées et la constitution d'une communauté d'intérêt. Ils conduisent à l'émergence de

problématiques collectives. Les objets qui circulent sont alors plutôt de type textuel (invitations, programmes, actes de colloques) (Callon et al. 2001).

D'autre part, *les réseaux organisés autour de la constitution d'une infrastructure sociotechnique*, par exemple d'une plateforme. Il s'agit alors d'harmoniser des points de vue et des pratiques pour qu'ils soient investis par différentes parties prenantes. Ces réseaux donnent lieu à des négociations et sont orientés vers la production d'un consensus sous la forme d'un protocole ou d'une terminologie par exemple. Ces réseaux ne sont pas nécessairement orientés vers la réalisation d'un objectif identifié mais les échanges auxquels ils donnent lieu sont facilités par l'harmonisation des points de vue et des pratiques. Pour les réseaux qui sont, au contraire, orientés vers la production de résultats scientifiques communs, la mise en œuvre d'un protocole partagé (questionnaires, protocoles de traitements, protocoles d'évaluation), permet de faire circuler des données et des métadonnées et de partager des résultats obtenus afin de mener des recherches ou de transférer des savoirs.

Diversité et visibilité dans les réseaux

Peu d'études ont permis d'examiner de manière critique les modes de fonctionnement des réseaux scientifiques. Les recherches existantes sur le sujet portent plus précisément sur l'interdisciplinarité et se concentrent largement sur les problèmes de logistique et de communication qui se posent lors de la mise en relation de chercheurs de différents horizons institutionnels, culturels, disciplinaires et méthodologiques (Rothen & Parker 2004).

Deux études qualitatives concernent toutefois le fonctionnement complexe de socialisation à la recherche dans les réseaux, en se focalisant sur leur rôle dans la carrière des scientifiques féminines (Davis 2001) et des jeunes chercheurs et chercheuses (Romoli et al. 2013). Concernant les premières, rappelons que les inégalités de genre sont largement de mise dans le contexte académique (Revillard 2014 ; Jaoul-Grammare 2018) pour des raisons structurelles et complexes (Convertino 2020), à la fois dans les sciences dites « dures » (Cech & Blai-Loy 2010 ; Penner 2015 ; Huang et al. 2020), dans la recherche biomédicale (Bedi 2012 ; Harp 2016) et dans les sciences sociales et humanités (Pearse 2019). Or, comme le montrent les épistémologies sociales féministes (Harding, 1991 ; Keller, 1985), ces inégalités ne sont pas neutres sur le plan de la production scientifique et orientent de façon substantielle les questions de recherche et leur traitement. Dans la recherche en santé publique, où les normes sociales, et les normes de genre en particulier, ont un impact conséquent, une attention particulière mérite d'être portée à ces questions (Cislaghi & Heise 2020). D'un point de vue scientifique aussi bien que dans une perspective de justice sociale, il est donc important de considérer ce qui dans les conditions d'exercice de la recherche favorise ou au contraire fait obstacle aux carrières féminines dans la recherche. Il a déjà été démontré que les liens sociaux développés au sein de la communauté scientifique jouaient un rôle important dans la construction de la légitimité des chercheurs et chercheuses (Lave & Wenger 1991), il faut donc réfléchir au rôle que sont susceptibles de jouer les réseaux dans ce contexte. Ce rôle peut être émancipatoire lorsque des mesures sont prises pour lutter contre les inégalités structurelles qui jalonnent l'évolution des carrières féminines et masculines mais ces réseaux sont aussi susceptibles de renforcer les inégalités (notamment de genre) en favorisant certains types de cooptation ou de mentorat qui tend à

concerner les groupes dominants (Cullen & Lula 1992) si les effets de domination ne sont pas activement combattus.

Les réseaux peuvent en ce sens comporter des obstacles pour les femmes mais aussi pour toutes les personnes qui souffrent d'une moindre représentation ou visibilité dans un champ scientifique spécifique. Les relations de pouvoir au sein d'une communauté de recherche, si elles ne sont pas comprises et activement prises en compte pour être contrariées, se répercutent en effet en termes d'inclusion et d'exclusion dans les réseaux. Des structures et des relations de pouvoir inéquitables au sein d'une communauté auront donc pour effet d'ouvrir, de limiter ou de fermer la participation légitime des individus ou des groupes dans un réseau, ou de façon plus subtile à positionner certains acteurs plutôt au centre ou à la périphérie. Une organisation trop hiérarchique peut amener les nouveaux arrivants et/ou les personnes marginalisées au sein du groupe à détenir un moindre pouvoir de décision concernant les méthodes et les pratiques du groupe, ainsi que ses valeurs, et à restreindre le recrutement et l'inclusion de nouveaux membres. Dans un tel contexte, le réseau ne permet ni la pleine participation de tous et ne constitue pas un outil permettant aux moins visibles d'acquérir leur légitimité. Un travail doit donc être entrepris dès la construction des réseaux et une vigilance maintenue tout au long de leur mise en œuvre pour que les personnes les moins visibles puissent contribuer et bénéficier des réseaux. En s'inspirant des propositions de Davis (2001), il s'agit donc de se demander :

- si le mode d'organisation du réseau permet à toutes et tous de se réunir en collectif et de réfléchir aux besoins spécifiques permettant une participation équitable ;
- si tous et toutes les membres du réseaux sont en mesure d'exprimer leurs expériences au sein de la communauté scientifique, en se questionnant sur les pratiques qui soutiennent ou non leur participation, quelles croyances et pratiques sont en conflit avec leurs besoins et leurs valeurs, et ce qui devrait être changé ;
- si toutes et tous les membres du réseau ont pouvoir de décision au sein de la communauté (Young 1990) qui leur permettrait de solliciter des modifications dans le mode de fonctionnement.

À ces conditions, le réseau peut être porteur d'occasions de partages et d'apprentissages plus ou moins formels, d'expériences sociales passant de la présentation et de la discussion de ses travaux, à la collaboration, toutes nécessaires pour développer sa légitimité et enfin permettre de bénéficier, dans certain cas, d'un mentorat adapté (Cullen & Lula 1992). Encore une fois, dans la mesure où les relations de pouvoir et les exigences de légitimité définissent et *in fine* limitent ou ouvrent ce qui est possible en termes d'apprentissage et de participation, ces principes concernent toutes personnes marginalisées dans un groupe.

En ce qui concerne les jeunes chercheurs et chercheuses, l'on remarque de même que le réseau est essentiel en ce qu'il permet aux nouveaux arrivants d'acquérir un capital précieux et nécessaire pour faire de la recherche à la suite d'activités telles que : les interactions dans des cours, programmes et activités scientifiques avec des pairs et des personnes plus avancées dans le processus de socialisation à la recherche ; la possibilité de collaborer dans un laboratoire de recherche sous le mentorat d'un chercheur expérimenté ; la présence et la participation à des conférences scientifiques (Lave & Wenger 1991). Ces expériences participatives offertes par le réseau permettent

de construire une partie du capital nécessaire afin d'obtenir un accès initial et d'être considérés comme légitimes (Delamont 1989). Pourtant, une étude qualitative concernant l'usage d'un réseau scientifique par des étudiants et des jeunes chercheurs en sciences de l'écologie montrent que s'ils ne sont pas conscients des ressources du réseau et ne sont pas capables de s'en saisir, « participer à un réseau devient alors un fardeau plutôt qu'un bénéfice » (Romoli et al. 2013, p.8).

L'analyse met ici l'accent sur le fonctionnement du réseau, reposant sur le flux d'informations et de ressources et donc sur la nécessité pour que celui-ci fonctionne bien, que tous et toutes ses membres, et en particulier les plus novices, disposent d'un accès à ces biens. A cette fin, Romoli et ses collègues (2013) préconisent trois mesures :

- la création, la dissémination et la discussion d'« objets frontières » (Star and Griesemer 1989), c'est-à-dire d'objets pouvant être supportés par divers médias (comme un diagramme, une carte ou un spécimen scientifique), qui peut voyager à travers différentes communautés scientifiques sans perdre son sens, bien que les interprétations de ces significations puissent varier selon les différentes communautés institutionnelles. La circulation de ces objets entre les membres du réseau et la discussion à leur sujet permet de mettre en œuvre les flux d'informations de façon concrète ;
- le renfort du soutien aux membres du réseau les plus éloignés pour ne pas que la distance ne se traduise en périphérie. De façon littérale, il s'agit de prendre en compte la distance géographique à partir du porteur de réseau dont il a été démontré qu'elle impactait les relations (Olson et Olson 2000). Mais il s'agit aussi de se questionner, notamment dans un cadre pluri- ou interdisciplinaire sur un éventuel cadre disciplinaire ou méthodologique dominant au sein du réseau, qui aurait pour effet de délégitimer les perspectives de certains jeunes chercheurs et chercheuses, qui pourraient se sentir à la marge de ce qui « se fait » dans le réseau (Miller et al. 2008). Il est en ce sens essentiel de s'assurer de la présence des plus novices dans les groupes de travail et les programmes de formation intégrés.
- l'attention à ce que les informations concernant les opportunités circulent à toutes les échelles du réseau, en les partageant avec les encadrants mais aussi en informant les jeunes chercheurs *directement* des initiatives en cours ou des ressources disponibles, dès qu'ils sont associés aux réseaux.

Ces travaux montrent qu'un réseau scientifique peut devenir un outil efficace de sociabilité pour les plus marginalisés et les plus novices, si leurs besoins spécifiques ont été visibilisés et pris en compte. Pour que les réseaux puissent porter des voix diverses et ainsi enrichir les recherches, notamment en santé publique, la diversité dans le recrutement des membres mais aussi la visibilité dans les procédures et l'organisation doivent être des critères à part entière permettant d'évaluer les réseaux.

Indicateurs

Les mesures d'évaluation de la recherche scientifique font l'objet de débats et de controverses majeurs. En ce qui concerne les réseaux qui ont pour finalité d'organiser des flux, de provoquer des

rencontres et de permettre des relations, la question est particulièrement complexe. Un calcul de type « retour sur investissement » est a priori impossible parce qu'il est difficile d'estimer de façon précise et quantifiable, la valeur des réalisations scientifiques mais aussi de mesurer la contribution du réseau à certaines réalisations. Il est en outre particulièrement difficile d'estimer quand cette évaluation doit avoir lieu : quels sont les effets à moyen et long termes de rencontres, de discussions, d'activités de coordination destinées à construire des équipements ou des cadres théoriques communs ?

Commençons par indiquer que la réussite du réseau ne saurait se mesurer à la qualité ou à la quantité des publications qui ont été réalisées pendant la durée de son exercice. Comment en effet apprécier s'il s'agit de productions propres au réseau ? Faut-il que tous les membres soient cosignataires, qu'ils soient coauteurs ou simplement certains d'entre eux ? Comment distinguer ce qui aurait ou n'aurait pas eu lieu sans le réseau ? Comment évaluer les publications elles-mêmes ? L'usage du facteur d'impact fait notamment l'objet de critiques virulentes parce que le nombre de citations ne mesure pas la qualité de la publication ; la nature des résultats dans les différents domaines scientifiques implique une quantité de publications différentes à un rythme différent ; le facteur d'impact peut être artificiellement augmenté par une politique éditoriale adéquate ; facteur d'impact est lié à la revue et non à l'article etc.

Etant donnée, l'extraordinaire diversité des réseaux scientifiques, une méthode d'évaluation consisterait à s'adapter aux objectifs et aux réalisations de chacun pour établir deux types d'indicateurs :

- L'indicateur d'efficacité qui établit la relation entre les résultats obtenus et les résultats attendus : l'efficacité est à son maximum lorsque tous les résultats attendus sont atteints.
- L'indicateur d'efficacité qui est la relation entre les résultats obtenus et les ressources utilisées : l'efficacité sera considérée comme excellente si les résultats sont atteints en utilisant le moins de ressources possible.

En complément, il pourrait être demandé aux membres du réseau de produire, en fin de parcours, une réflexion spécifique sur l'impact de leurs actions, à la fois sur eux-mêmes, en tant que membres du collectif (en précisant quelles procédures ont permis au réseau de socialiser ses membres, de les former et d'orienter ou d'approfondir leurs recherches) et sur le monde social et/ou dans le contexte académique.

4.1.3. Le rôle des réseaux dans le paysage actuel de la recherche

Si le réseau est un objet plus ou moins informel, qu'il dépend en partie des initiatives individuelles et de rencontres opportunes et qu'il n'a pas d'objectif clairement défini en termes de production, on peut légitimement se demander pourquoi les réseaux devraient être encadrés par les institutions et faire l'objet de financements spécifiques.

Une première réponse consiste à dire que le fait qu'il existe des possibilités d'encadrement n'empêche pas certains réseaux de se former, d'exister et de perdurer en dehors de ces cadres. Mais s'il existe cependant un besoin particulier aujourd'hui pour soutenir les réseaux, c'est en partie parce que les acteurs et actrices de la recherche ont moins de temps à consacrer aux échanges informels

qu'ils n'en avaient naguère et qu'en l'absence de soutien institutionnel et financier, en l'absence de reconnaissance aussi apportée à ces activités, ces dynamiques de réflexion collective ont moins de chance d'avoir lieu.

Au cours de ces vingt dernières années et sous l'impulsion notamment des politiques de recherche européennes, le paysage de la recherche en France et en Europe a fait l'objet de réformes importantes qui ont largement modifié les conditions d'exercice de la recherche. La Stratégie de Lisbonne, dont le chantier est mis en place en 2000, est ainsi à l'origine d'une « révolution culturelle » qui a transformé les scientifiques en « chercheurs-entrepreneurs » (Bruno 2008). En s'appuyant sur des dispositions juridiques et en organisant la compétition pour les financements à l'échelle du territoire européen, les gouvernants ont placé les chercheurs et chercheuses « dans un environnement concurrentiel, où les ressources sont rares, ce qui conduit les chercheurs à s'engager dans une compétition avec leurs pairs pour obtenir les financements nécessaires à leurs recherches ; à répondre à des appels d'offre, à monter des projets collectifs, à les gérer, les évaluer suivant un calcul utilitariste ; à entrer dans une logique de performance, en se pliant aux obligations de *reporting*, de *benchmarking*, d'« assurance qualité », ou encore de valorisation » (Bruno 2011, p. 66). Cet esprit de compétition généralisée, qui concerne aussi bien les acteurs et actrices de la recherche que les laboratoires et les territoires, transforme les relations entre pairs en concurrence entre émules et ce, à tous les niveaux. Dans l'espace de compétitivité à l'échelle mondiale, que constitue la recherche, s'emboîtent ainsi des espaces de mise en concurrence à l'échelle de l'Europe, des Etats, des régions, des universités etc. qui contraignent les acteurs et actrices de la recherche à une concurrence permanente.

L'accent mis sur les « projets » et la nécessité d'être performant sur ce terrain, à la fois pour soutenir des collègues précaires de plus en plus nombreux et pour valoriser sa propre carrière de scientifique, font ainsi du chercheur et de la chercheuse, des managers à part entière, qui doivent apprendre à gérer les ressources dont ils disposent, en particulier leur temps et leurs capacités à concourir et à répondre aux appels d'offre, pour pouvoir mener leur travail. Pour rendre le terrain de la recherche compétitif, l'espace de la recherche est ainsi lui-même organisé comme un terrain de compétition dans toutes ses composantes : chercheurs, sites, revues, projets, réseaux etc. (Bruno 2011). Les chercheurs et chercheuses précaires et ceux qui sont en poste ont chacun leur terrain de compétition mais pour les uns comme pour les autres, toutes ces activités sont aussi vitales que chronophages.

Dans ce paysage très particulier, financer des réseaux constitue une réponse ambivalente à un problème de fond. Il s'agit en effet, en soutenant ces initiatives, de réintroduire du temps pour les rencontres, de valoriser les actions communautaires et de développer des interactions qui peuvent, si elles sont bien menées, permettre de diversifier les acteurs et actrices de la recherche. Mais il faut aussi reconnaître que le moyen mis en œuvre pour offrir cet espace d'échanges est lui-même paradoxal puisqu'il passe à son tour par une mise en concurrence, s'appuie sur une logique sélective et sur une gestion par indicateurs, lesquels comportent leurs propres difficultés. Autrement dit, financer des réseaux, c'est assumer de contribuer à une gouvernamentalité libérale qui entretient un environnement dédié à la mise en concurrence des acteurs et actrices de la recherche tout en aménageant un espace propice aux échanges et dynamiques de travail collectives.

4.2. Présentation des offres de financement de réseaux dans trois institutions offrant un soutien à la recherche

Suite à l'examen des modalités d'aide proposées par différentes agences et institutions de financement de la recherche (ANR ; Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales (ANRS) ; Institut national du cancer (INCA) ; Agence Nationale Sécurité Sanitaire Alimentaire Nationale (ANSES) ; CNRS ; Fondation de France ; Banque publique d'investissement (BPI) ; Ministère des Solidarités et de la Santé ; Commission Européenne seules trois d'entre elles ont été identifiées comme proposant actuellement des modalités qui sont spécifiquement dédiées au soutien des réseaux.

4.2.1. Agence Nationale de la Recherche – « Montage de réseaux scientifiques européens ou internationaux » (MRSEI)

Cette offre de soutien à la création de réseaux de recherche appartient à la composante « Construction de l'Espace européen de la recherche et attractivité internationale » de l'ANR. Cet instrument de financement vise à soutenir la création de réseaux scientifiques ou à conforter des réseaux existants pour répondre aux appels d'offres européens et internationaux, afin de permettre aux chercheurs de développer des projets interdisciplinaires ambitieux et de renforcer leur visibilité au niveau international. Il permet d'obtenir une aide de 30 000 € maximum sur 24 mois.

Cette offre doit plus précisément permettre de **financer l'aide au montage d'un réseau européen ou international coordonné par une équipe française** et aboutir à l'élaboration et à la rédaction d'un projet de recherche, impliquant les membres du réseau, qui sera déposé à un appel à projets européen ou international clairement identifié dans la proposition soumise à l'ANR. Le livrable correspond donc à la soumission du projet visé.

Le formulaire de soumission des projets de réseaux invite les candidats à lister précisément les équipes de recherche européennes (nationales et/ou internationales) composant le futur réseau et à communiquer les éléments permettant d'apprécier l'état des relations existantes entre les différents acteurs du réseau. La description des partenaires et de leurs relations doit mettre en valeur la façon dont le réseau proposé permettra de répondre au mieux aux attendus du programme européen ou international visé.

4.2.2. Commission Européenne – « Coopération européenne en Science et Technologie » (COST)

Le programme COST géré par l'association COST située à Bruxelles, compte aujourd'hui 38 États membres en Europe, un pays dit coopérant (Israël) et un pays dit associé (Afrique du Sud). Il vise à fédérer une ou plusieurs communautés de recherche et d'innovation autour d'une thématique scientifique et/ou technologique. Contrairement au programme-cadre Horizon Europe, COST ne

finance pas d'activités de recherche, mais **seulement des activités de mise en réseau** : conférences, colloques, visites scientifiques, etc.

COST adopte une approche ascendante (*bottom-up*), ce qui signifie que les participants peuvent créer un réseau - sur la base de leurs propres intérêts et idées de recherche - en soumettant une proposition dans le cadre de l'appel COST. La proposition doit être portée par un minimum de sept membres² et peut porter sur n'importe quel domaine scientifique. Les projets retenus, également appelés « Actions COST », sont **interdisciplinaires** et **ouverts**. Les Actions COST continuent en effet à se développer pendant toute la période de financement (**quatre ans**) et il est possible de rejoindre une Action existante pendant les trois premières années du projet.

Toutes les Actions soutenues par COST présentent enfin une structure similaire. Pour chaque Action est créé un comité de gestion (*management committee* - MC), constitué de représentants nationaux nommés par les pays qui souhaitent participer à l'Action. Le Comité de management pilote l'Action et coordonne les activités menées. Chaque pays membre de COST peut nommer jusqu'à deux représentants titulaires et trois suppléants par Action. Le MC se réunit généralement deux fois par an et est généralement assisté d'un groupe composé du Chair, Vice-chair et des responsables des différents groupes de travail d'une Action.

Une Action COST fonctionne comme une boîte à outils mise à disposition des participants pour favoriser les **activités de mise en réseau des différentes communautés**. Tout au long de l'Action, les membres du réseau peuvent utiliser les outils suivants :

- des réunions : réunion du MC ou des groupes de travail définis dans l'Action et/ou conférence scientifique et séminaire ;
- des missions scientifiques courtes (*short term scientific missions* - STSM) : mission ou échange de chercheurs au sein de l'Action ;
- des écoles de formation (*training school*) : activités de formation en particulier destinées aux jeunes chercheurs ;
- la participation à des conférences internationales ;
- la diffusion, publication de documents : brochures, site internet...

Les candidats sont invités à exprimer à quels défis (*challenges*) répondent leurs réseaux et quels sont les développements scientifiques innovants (*innovation/breakthrough*) attendus – conduisant à de nouveaux concepts, services, processus et produits et contribuant ainsi à renforcer les capacités de recherche et d'innovation de l'Europe. Dans le formulaire de soumission, ils doivent présenter leurs objectifs selon la méthode SMART (Spécifique, Mesurable, Atteignable, Pertinent, Temporel).

² Le programme COST est un des outils principaux de la Commission européenne dans sa politique dite d'élargissement de la participation (*widening*) en matière de recherche et d'innovation, c'est à dire ayant pour objectif de renforcer la participation des pays européens les moins performants dans le domaine de la R&I. De ce fait, chaque action COST doit nécessairement intégrer des pays dits « *Inclusiveness Targeted Countries* ». Actuellement, 21 pays membres de COST font partie de cette catégorie.

Ces objectifs sont de deux ordres :

- **objectifs de coordination** : par exemple – développement de la compréhension commune d'un sujet ; coordination de la recherche d'informations, de la collecte et/ou de la conservation des données ; coordination de l'expérimentation ; comparaison et/ou évaluation des performances d'un ou une théorie-modèle-scénario-projection-simulation-méthodologie-technologie-technique ; développement de connaissances nécessitant une coordination internationale : théorie-modèle-scénario-projection-simulation- méthodologie-technologie-technique ; réalisation d'un résultat tangible spécifique qui ne peut être atteint sans coordination internationale (par ex. en raison de problèmes pratiques tels que la disponibilité de la base de données, les barrières linguistiques, la disponibilité de l'infrastructure ou du savoir-faire, etc.) ; contribution aux parties prenantes (par exemple, organisme de normalisation, décideurs, régulateurs, utilisateurs) - à l'exclusion des applications commerciales ;
- **objectifs de renforcement des capacités** : la réalisation de ces objectifs implique la constitution d'une masse critique pour stimuler le progrès scientifique, renforçant ainsi l'Espace européen de la recherche. Ces objectifs renvoient par exemple au fait de favoriser l'échange de connaissances et l'élaboration d'un programme de recherche commun autour d'un sujet d'intérêt scientifique et/ou socio-économique ; de favoriser l'échange de connaissances et le développement d'un programme de recherche commun autour d'un domaine de recherche nouveau ou émergent ; de combler des domaines scientifiques distincts/ disciplines pour réaliser des percées qui nécessitent une approche interdisciplinaire ; d'agir en tant que plate-forme de parties prenantes ou communauté de pratique transnationale (par domaine d'application socio-économique et/ou secteur de marché) ; d'impliquer des groupes cibles spécifiques (par exemple, des groupes de recherche nouvellement créés, des chercheurs en début de carrière, le genre sous-représenté, équipes de pays/régions avec moins de capacités dans le domaine de l'action)

Les lauréats COST doivent produire des livrables significatifs en termes d'objectifs généraux de l'action, tels que : rapports, documents, schémas techniques, articles et contributions scientifiques et techniques, contenus réalisés pour les formations, productions relatives à des standards, normes, meilleures pratiques, livres blancs, etc. Ces livrables sont utilisés pour mesurer les progrès et le succès de l'action. Par ailleurs, des « jalons » (*milestones*) constituent des points de contrôle à mi-parcours, ou plus régulièrement, et permettent lors de réunions de groupe restreint avec le financeur de faire le point sur des étapes intermédiaires.

4.2.3. Centre national de la recherche scientifique – Groupements et réseaux

Le CNRS soutient différentes formes de « réseaux » de chercheurs, qui sont tous inscrits dans une dynamique nationale plutôt que dans une logique de territoire.

- Le Groupement de recherche (GdR) est un instrument important de la politique scientifique du CNRS. Il a un financement et des missions propres. Il est créé pour une durée maximale de cinq ans et peut être renouvelé. Le GdR est centré sur un domaine thématique donné, ou sur des domaines thématiques reliés, avec trois missions principales :
 - une mission d’animation de la communauté française qui se reconnaît autour du domaine thématique du GdR, mission qui se concrétise en particulier par l’organisation de réunions scientifiques sur des sujets relevant de la thématique du GdR ;
 - une mission de structuration des activités de recherche, et de coordination thématique, concernant les équipes des unités CNRS dont les activités de recherche relèvent de la thématique du GdR.
 - une mission de veille scientifique et de prospective dans son champ thématique pour permettre à la direction des instituts de suivre les évolutions du domaine en termes de résultats, de nouveaux défis scientifiques et d’enjeux de société.

- Le préGDR est un nouveau format d’action incitative d’animation de la recherche pour accompagner l’évolution des disciplines, des communautés scientifiques et des structures de recherche. Les missions d’un préGDR sont les mêmes que celles d’un Groupement de recherche (GdR), mais il s’agit d’un dispositif souple et réactif, créé pour une durée courte. Ce dispositif doit permettre de construire la forme de structuration adéquate pour la communauté scientifique visée.

- Le groupement d’intérêt scientifique (GIS) est un contrat de collaboration dont la dénomination témoigne du caractère particulier que les parties souhaitent lui conférer. Il répond notamment à un souci d’officialiser une collaboration entre plusieurs partenaires afin de bénéficier de financements complémentaires. Afin de présenter un dossier de subvention par exemple, la création d’un GIS peut permettre de démontrer une synergie des différentes parties et permettre de réaliser une opération bénéficiant à de multiples organismes. Le groupement doit être créé pour répondre à une préoccupation scientifique qui mérite la mise en place d’une organisation structurée. La convention prévoit la nomination d’un directeur (ou président) et crée des organes particuliers tels qu’un conseil de gestion et un conseil scientifique destiné à veiller au bon déroulement de la coopération.

- Le réseau thématique pluridisciplinaire (RTP) est une formule institutionnelle de regroupement de laboratoires, d’équipes de recherche ou de scientifiques, appartenant à des disciplines différentes, autour d’un thème particulier ou d’un objectif clairement défini. Il est essentiellement un outil d’assistance à la politique scientifique, chargé d’émettre des avis et des propositions. Il s’agit donc d’une formule souple de rassemblement de compétences. Créé pour une durée de trois ans par un ou plusieurs instituts, un RTP est dirigé par un responsable et un bureau, nommés par le directeur du(es) institut(s) dont il relève. Il peut

solliciter l’avis d’experts extérieurs. Il bénéficie d’un financement et établit chaque année, outre le bilan financier et le budget prévisionnel, un rapport annuel de synthèse sur les actions qu’il a mises en œuvre. Ce rapport est examiné par le conseil scientifique du(es) institut(s) qui l’évalue pour la direction du(es) institut(s).

Ces différents groupements et réseaux illustrent le même souci de fédérer des compétences scientifiques mais différent de par leurs règles d’organisation et leur durée. Dans la mesure où le choix de la formule juridique et les caractéristiques du réseau sont décisifs pour la réussite de la collaboration, ces différents outils s’adaptent à différents objectifs scientifiques. Par rapport aux différents appels que nous avons explorés, la proposition de l’IRESP tire son originalité de la souplesse qu’elle laisse aux chercheurs et aux chercheuses qui peuvent s’en emparer pour construire des réseaux très différents et sur-mesure, en fonction des objectifs qu’ils visent.

5. Bilan des usages de la modalité de soutien aux réseaux à l’IRESP

5.1. Réseaux financés entre 2009 et 2021 : état des lieux

5.1.1. Description générale

Entre 2009 et 2021, l’IRESP a financé **13** réseaux, présentés brièvement dans le tableau ci-après.

| Pôle | Titre du projet | Porteur | Année | Financeurs | Champ |
|---------------------|---|---------|--------------|------------|---------------------------|
| Politiques de santé | Réseau des jeunes chercheurs Santé et Société | Bessin | 2011 et 2014 | CNSA | National |
| Autonomie | Assistance tools and Cognitive Contribution : Embodies Potential of Technologies | Martin | 2013 | CNSA | National et international |
| Autonomie | Enfants agités, parcours mouvementés | Velpry | 2017 | CNSA | International |
| Autonomie | Les expériences du handicap en France et en Grèce | Damamme | 2018 | CNSA | Européen |
| Autonomie | Organisation et pratiques du « médico-social » | Winance | 2018 | CNSA | Européen |
| Autonomie | Capdroits : Structurer une démarche de recherche citoyenne sur l'exercice des droits humains des personnes vulnérabilisées par la vieillesse, la maladie, le handicap | Eyraud | 2020 | CNSA | National |

| | | | | | |
|--------------------------|---|----------|------|-----------|--|
| Substances Psychoactives | Réseau Français d'Excellence de Recherche sur tabac, nicotine et produits connexes (REFERtab) | Berlin | 2018 | Addiction | National |
| Substances Psychoactives | REseaU National de Recherche en Alcoologie | Naassila | 2019 | Addiction | France; Belgique |
| Substances Psychoactives | Reinforcing PhD projects in the International Collaboration on ADHD and Substance Abuse (ICASA) | ICICK | 2019 | Addiction | International |
| Politiques de santé | EUROpean NETwork on Severe Acute Maternal Morbidity | Chantry | 2014 | DGS | Européen |
| Politiques de santé | PLATEFORME CASSIOPEE : Interface entre recherche et décision en santé publique en Aquitaine | Salamon | 2014 | CNAM | Régional |
| Politiques de santé | REseau Francophone de Littérature en Santé | Ringa | 2016 | CNAM | National + Suisse et Canada (Francophonie ?) |

Selon la terminologie actuelle (qui a évolué depuis 2009), trois réseaux correspondent au pôle « Addictions » ; cinq au pôle « Autonomie : personnes âgées et personnes en situation de handicap » et cinq au pôle « Services, interventions et politiques favorables à la santé ». Un projet a été financé en 2011 ; un en 2013 ; deux en 2014 ; un en 2016 ; un en 2017 ; quatre en 2018, deux en 2019 et un en 2020. Actuellement, trois sont dans leur phase de financement initial (c'est-à-dire qu'ils sont en cours et ne font pas l'objet d'une prolongation pour le moment.). Concernant les dix réseaux, neuf ont fait l'objet d'une ou de deux prolongations.

A l'heure où nous écrivons ce rapport, il n'y a que quatre réseaux qui ne sont pas dans une phase de financement initiale ou de prolongation. Nous n'avons par conséquent accès qu'à très peu de rapports : quatre rapports finaux (concernant trois projets, dont un a été financé à nouveau et qui a donc donné lieu à un deuxième rapport final) et un rapport d'étape³. La présentation des réseaux prend en compte ces rapports mais s'appuie majoritairement sur l'analyse comparée des propositions soumises à l'appel ayant été retenues pour un financement et sur les compléments d'information apportés par un questionnaire en ligne soumis aux porteurs de réseaux.

Les réseaux ont été financés ou cofinancés par la CNAM (3), la DGS (2), la CNSA (6) et le Fonds Addiction (3), avec des enveloppes allant de 11 500 euros à 250 000 euros. Sur 10 réseaux pour lesquels nous disposons de cette information, la moitié des réseaux a recouru à des financements

³ Ce rapport à 6 mois n'est demandé que depuis 2018 par l'IRESP pour s'assurer du bon démarrage du réseau.

associés de la part notamment d'universités et d'institutions étrangères, tandis que l'autre moitié a uniquement utilisé le financement sollicité auprès de l'IReSP. Les fonds sont généralement utilisés pour payer du personnel temporaire dédié à la coordination (7), pour l'achat de petit matériel (13) et pour des frais de mission (13). Une partie de l'enveloppe budgétaire peut aussi être dévolue à l'édition de publications ou à l'organisation de séminaires, colloques et dans un cas, à la tenue d'un grand événement national ayant vocation à réunir toute la communauté autour d'un champ d'intervention spécifique.

Les porteurs de réseaux sont chercheurs à l'Inserm ou au CNRS (4), universitaires (4), praticiens hospitaliers ou médecins (5) et travaillent généralement dans des laboratoires de recherche ou sites hospitaliers en région parisienne (8/13). Les réseaux financés couvrent des échelles territoriales diverses. Un réseau est régional ; quatre réseaux ont des ambitions nationales et les huit réseaux restants concernent des collaborations internationales – parmi elles, trois sont strictement européennes et une réunit des chercheurs internationaux francophones. Dans les réseaux européens, l'un des objectifs consiste à développer des collaborations permettant de soumettre des propositions de projets aux appels relevant de l'Espace Européen de la Recherche. Les thématiques portées par les réseaux sont très diverses et plus ou moins larges. L'un de ces réseaux a vocation à fédérer, au niveau national, les doctorants issus des sciences sociales et travaillant sur les relations entre sciences sociales et santé, en un sens très étendu. La plupart des réseaux sont constitués autour de champs de questionnement à l'échelle nationale, européenne ou internationale (handicap ; addictions ; morbidité maternelle ; littératie) et deux visent plus précisément à structurer les relations d'acteurs divers sur un territoire régional afin de traiter des soins primaires et de l'interface recherche et décision. Enfin, un dernier réseau a été constitué pour structurer une communauté régionale autour du développement très spécifique d'outils d'assistance à même de prendre en compte la dimension corporelle de la maladie et du handicap. Il apparaît donc que l'ampleur de la thématique visée et l'échelle territoriale à laquelle le réseau est organisé sont étroitement liées.

Pluridisciplinarité, interdisciplinarité et transdisciplinarité

Ces réseaux reflètent par ailleurs le paysage pluridisciplinaire de la recherche en santé publique. Outre la présence, parmi les propositions, de chercheurs issus de l'épidémiologie et de différentes spécialités médicales, plusieurs réseaux associent des compétences relevant des champs de la sociologie et de l'anthropologie (8), de la psychologie (4), des sciences infirmières (3), mais aussi de la génétique, du droit, des sciences de l'éducation, des sciences de l'information et de la communication, ainsi que de l'histoire, de la géographie, des sciences de la gestion et de l'ingénieur. Ce panorama reflète la grande diversité des propositions de réseaux retenues. Seul un de ces réseaux ne concerne que des sociologues tandis que les douze autres reposent tous sur des formes de pluridisciplinarité. Très peu de projets exposent de façon claire des méthodes de travail interdisciplinaires (entrecroisement des disciplines) ou transdisciplinaires (les disciplines, plus que de communiquer entre elles, interagissent en se modifiant les unes les autres). Le réseau *Capdroits* est

le seul à développer une approche méthodologique inter- et transdisciplinaire permettant d'intégrer échelles de vécu, échelles disciplinaires et échelles de territoire, en utilisant notamment le « forum » comme moment et moyen de problématisation, de partage et de co-construction des savoirs. Deux projets reposent sur l'organisation régulière de séminaires pluridisciplinaires afin d'assurer que les enjeux de la collaboration soient abordés de façon collaborative et éclairés par les différentes perspectives disciplinaires. Enfin, dans les projets soumis, cinq réseaux affichent la promotion de l'interdisciplinarité comme un objectif à part entière du réseau, passant notamment par la réalisation de productions communes (en particulier de publications). En revanche, dans les questionnaires qui leur ont été soumis, les porteurs de réseaux ne traitent pas spécifiquement de l'interdisciplinarité. Deux indiquent certes que le réseau a été une étape-clé nécessaire pour être en mesure de construire et de déposer des projets multidisciplinaires mais aucun ne présente l'interdisciplinarité ni comme un objectif, ni comme un résultat ou une difficulté. En revanche, l'un des porteurs regrette que les réseaux eux-mêmes ne soient pas articulés entre eux, ce qui permettrait un travail « transdisciplinaire » sur certaines questions.

« Inter-professionnalité » et communautés mixtes de recherche

Les réponses aux questionnaires reviennent de façon très fréquente sur le rôle positif joué par les réseaux dans la mise en lien de différents acteurs et sur l'« inter-professionnalité » des réseaux, c'est-à-dire sur la façon dont les réseaux permettent d'amener différents professionnels à travailler ensemble et, dans certains cas, à « faire communauté ». Deux niveaux de collaborations peuvent ainsi être distingués. D'une part, des chercheurs et des soignants et/ou des décideurs travaillent ensemble pour articuler leurs compétences. C'est le cas notamment lorsque l'objectif du réseau est de rationaliser une dimension des services de soin ou de faciliter le transfert de connaissances d'une communauté à une autre, notamment par le biais de recommandations aux soignants. Le partage se fait alors généralement lors de séminaires dédiés, voire en organisant de « Grandes journées » qui sont l'occasion de faire le point sur les savoirs et leur transmission. D'autre part, la collaboration des acteurs et des parties prenantes peut aussi passer par le fait que chercheurs et soignants, parfois en collaboration avec des associations de patients, produisent des connaissances à partir de dispositifs conçus pour intégrer les savoirs. Dans le réseau Organisations et pratiques du « médico-social », par exemple, un séminaire régulier a été mis en place dans lequel chaque chercheur intervenant était invité à convier lui-même un professionnel ou un acteur au sens large pour discuter de son intervention. Cette procédure a permis de mettre en place un dialogue entre chercheurs et professionnels et/ou acteurs et d'animer, voire d'étendre le réseau.

De façon très aboutie, dans le projet Capdroit, déjà cité, des procédures sont mises en place dans les séminaires pour associer différents acteurs : soignants, chercheurs, experts et société civile. Notons que le cadre théorique du projet – les *disabilities studies* – exige une participation des personnes les plus directement concernées dans toutes les dimensions de la recherche (Albrecht et al., 2001) et requiert le développement de recherches-actions participatives. Dans la méthodologie du réseau, un développement est ainsi consacré à l'intégration des savoirs profanes ou expérientiels et des savoirs professionnels et à la mise en place de procédures « sur les principes d'une symétrisation raisonnée

des expertises et de croisement des savoirs » (dossier de soumission p. 66). Afin de permettre l'expression et la prise de parole de personnes handicapées, qui doit être facilitée pour des raisons évidentes liées à des difficultés parfois cognitives ou psychiques mais aussi à la précarité et la marginalisation dont elles peuvent être les victimes, un accompagnement de ces dernières est mis en place, de façon transdisciplinaire, par des "trinômes" de spécialistes des sciences humaines, sociales et juridiques, des spécialistes de la relation d'aide, et des spécialistes des empêchements vécus dans l'exercice des droits. Cet accompagnement permet aux personnes handicapées de partager leurs savoirs expérientiels dans les différents forums de discussion : journées interactives de dialogue de la communauté mixte d'une durée de six journées par an pendant quatre ans, associant séminaire académique le matin et atelier de croisement des savoirs à partir de présentations de cas l'après-midi ; les forums auditifs et visuels permettent de partager des registres de savoirs spécifiques à partir de ciné-forums, installation-expositions etc. ; et des conférences internationales. Cette démarche articule donc les enjeux de débat public et de citoyenneté, à ceux de fabrication de connaissances, dans un cadre de structuration d'une communauté mixte de recherche.

Jeunes chercheurs

Deux réseaux reposent entièrement sur la socialisation des doctorants, l'un à l'échelle nationale, l'autre dans un cadre de collaboration européenne. Dans les deux cas, les buts affichés sont ceux de soutenir leurs initiatives, de favoriser leur intégration professionnelle, de renforcer leurs compétences thématiques et techniques, de faciliter la collaboration sur des thématiques en communs à partir de groupes de travail dédiés. Au moment de la soumission de leur projet de réseau, six témoignent d'une attention spécifique pour les jeunes chercheurs – un label qui peut désigner étudiants en Master 2, doctorants et/ou postdoctorants. Outre le développement d'une dimension internationale passant par d'éventuels séjours scientifiques et une formation à l'anglais, rares sont ceux qui proposent des objectifs spécifiques ou des moyens concrets pour organiser ce soutien.

Les neuf porteurs de réseaux qui ont répondu au questionnaire indiquent à la question portant sur les jeunes chercheurs que leur projet a eu une influence positive sur eux. Toutefois, une chercheuse remarque que, concernant son réseau, il s'agit « *d'un petit oui* » :

« Certains jeunes chercheurs ont pu trouver lors du séminaire un espace de discussion et de réflexion sur des questions qu'ils travaillent dans leur recherche. Lors des deux séances de présentation de recherches en cours, des jeunes chercheurs se sont proposés pour présenter leur recherche. Mais cela reste "pas grand chose". Le réseau n'a pas vraiment permis, je pense, aux jeunes chercheurs de créer ou de renforcer des liens avec d'autres chercheurs, notamment parce qu'une partie des séminaires ont eu lieu en ligne, que nous avons annulé la journée d'étude prévue (printemps 2020), mais pas que sans doute. »

Ce commentaire est intéressant parce qu'il montre que, comme pour l'interdisciplinarité ou la mise en présence de différentes communautés, une attention spécifique et d'éventuelles procédures sont requises afin de mettre en œuvre le soutien aux jeunes chercheurs et ce, notamment dans un contexte où les séminaires en ligne contraignent les conduites. Pour l'un des porteurs, le

développement d'un site Internet serait suffisant parce qu'il permet aux jeunes chercheurs de trouver des informations sur les thématiques traitées dans le réseau. En revanche, dans d'autres réseaux, comme dans REUNIRA, différents événements sont organisés pour « mettre en avant les jeunes ». Un événement spécifique, intitulé « *Meet the PI* », permet ainsi aux jeunes chercheurs de rencontrer des chefs de projets et de laboratoires. Dans les colloques et conférences, des sessions « jeunes chercheurs » sont systématiquement prévues afin de leur donner la parole et le réseau soutient leur participation à des manifestations scientifiques internationales en proposant des bourses de voyages. Plusieurs symposia « Jeunes chercheurs et jeunes chercheuses » ont même été organisés pour traiter de l'addiction à l'alcool et de ses comorbidités avec le souci de faire intervenir des doctorants et post-doctorants issus des cursus médicaux et des Sciences Humaines et Sociales. Les actions du réseau envers les jeunes chercheurs ont d'ailleurs été identifiées par différentes sociétés savantes qui en ont reconnu l'utilité et ont demandé au réseau de continuer en ce sens.

Impact(s)

Notons tout d'abord que peu de réseaux formulent clairement l'impact attendu dans leur dossier de candidature ou l'impact qu'a eu leur projet dans les rapports finaux. Seuls les deux projets concernant directement la socialisation des jeunes chercheurs et chercheuses visent clairement un impact en termes d'augmentation de leurs compétences et de leurs relations. Autrement, le silence sur cette dimension peut être interprété d'une part parce que les candidats ne sont pas clairement invités à traiter de l'impact de leur réseau dans les formulaires et d'autre part, parce que l'évaluation en terme d'impact n'est pas commune à toutes les disciplines.

Dans le questionnaire adressé aux porteurs de réseaux, l'un d'entre eux répond que dans la mesure où le budget ne prévoyait pas d'étude d'impact, il n'est pas en capacité de répondre à cette question.

Les autres répondants identifient plusieurs types d'impacts :

- création, entretien de liens entre chercheurs ou entre différents types d'acteurs ;
- préfiguration d'une communauté de recherche durable ;
- visibilité accrue d'une thématique dans un champ de recherche ;
- interpellation des instances scientifiques et des autorités sur un champ de recherches ;
- développement de connaissances / préconisations.

Ces impacts concernent donc des changements dans les connaissances développées et dans les cultures scientifiques ; des changements apportés aux pratiques et aux décisions ; des changements dans le nombre, le type et la qualité des relations entre acteurs de la santé publique. Mais tels qu'ils sont formulés, ces impacts ne permettent ni de mesurer l'ampleur des changements, ni de comprendre *ce qui a changé précisément* (et comment on le sait) ou encore *comment* ces changements se sont produits. Inviter les réseaux à produire une réflexivité liée à la question des impacts pourrait être l'occasion pour les Membres du GIS d'identifier les usages des réseaux mais aussi de planifier et d'améliorer de futurs efforts.

5.1.2. Typologie des réseaux soutenus par l'IReSP en fonction de leurs objectifs (2009-2021)

À partir de l'étude des objectifs des réseaux et de leurs résultats attendus (Annexe 1), il est possible d'en distinguer trois types :

- les réseaux reposant sur des collaborations souvent internationales permettant de mener des recherches comparatives. Dans ces réseaux, les objectifs sont clairement définis en termes de réalisations : ils doivent permettre de construire des cadres conceptuels communs à travers des activités de séminaires et des échanges. Le choix des partenaires, en termes de disciplines et de pays, est motivé dans les termes mêmes de la problématisation de la recherche, c'est-à-dire dans la mesure où la comparaison a un intérêt scientifique clairement identifié. Les objectifs de ces projets sont formulés en termes de réalisations académiques, en général développer des connaissances et les communiquer dans des publications ou au sein de conférences. Ces réseaux s'inscrivent dans le temps long de la recherche et requièrent une ou deux prolongations pour obtenir des résultats scientifiques.
- les réseaux qui constituent une première étape vers une production spécifique et qui comportent une échéance sinon courte, du moins définie. Il peut s'agir de réseaux constitués dans l'objectif de répondre à un appel à projets de recherche (par exemple européen) ou encore de communautés d'acteurs réunis pour développer une technologie spécifique. Les objectifs de ces projets sont clairement définis en termes de réalisations, voire de livrables : soumission d'un projet ou dépôt de brevet. Ces réseaux peuvent être financés sur une durée plutôt courte : si le réseau est poursuivi au-delà de la livraison du livrable, ce sera sur la base d'un nouvel objectif.
- les réseaux permettant de structurer une communauté d'acteurs plus ou moins mixtes et plus ou moins interdisciplinaires autour d'activités et/ou d'outils en commun (par ex : réalisation d'une base de données etc.). Ces projets peuvent avoir différents objectifs : soutenir les jeunes chercheurs et chercheuses; visibiliser une thématique ; constituer un espace d'expertise (et de débat) sur une question afin de former une masse critique pertinente ; mettre en œuvre des pratiques de recherche interdisciplinaires et/ou mixtes ; acquérir une autorité suffisante pour émettre des préconisations. Les objectifs de ces réseaux ont une dimension forte de coordination : un soin particulier est donné à la méthodologie des activités, à l'organisation des rencontres et aux procédures permettant aux différents acteurs de s'exprimer pour partager leurs savoirs ou critiquer/mettre en perspective les discours des chercheurs. Même quand il s'agit de réalisations académiques (revue de littérature ; bibliothèque commune), la finalité est celle de la construction d'un espace d'échanges et partant, du renforcement de la communauté. Ces projets sont ceux qui demandent les financements les plus longs.

Si les réseaux financés par l'IReSP nous semblent relever de ces trois orientations, leurs traits caractéristiques ne sont pas nécessairement aussi marqués et exclusifs que dans cette présentation. Aussi, un réseau reposant sur une volonté de développer une recherche comparative comporte-t-il une attention particulière pour la socialisation des jeunes chercheurs dans l'espace européen de la recherche et le projet de répondre à un appel à projet européen. Ces catégories nous semblent cependant pertinentes pour évaluer la priorité accordée aux actions de coordination et en ce qu'elles permettent de questionner les méthodes mises en œuvre dans un projet afin de déterminer si elles sont adaptées aux résultats prioritaires du projet (notamment en termes de coordination et de réalisation) et d'estimer la durée du projet.

5.1.3. Bilan sur les expériences des porteurs : opportunités et difficultés

Dans le questionnaire soumis aux porteurs de projet, auquel neuf personnes ont répondu, quatre enjeux font l'unanimité :

1. chaque réseau a eu une influence positive sur les jeunes chercheurs ;
2. chacun a permis de rapprocher des acteurs qui dialoguaient peu auparavant (chercheurs INSERM/CNRS/Universitaires ; chercheurs internationaux ; différents professionnels du soin ; chercheurs et professionnels ; chercheurs et décideurs ; chercheurs et acteurs de la société civile) ;
3. tous les porteurs auraient souhaité que leur réseau fût financé plus longtemps ;
4. la modalité de soutien à la structuration des réseaux est considérée comme une exception dans le paysage de la recherche et qu'il convient de maintenir. Certains porteurs indiquent ainsi que leur réseau n'aurait pas pu être soutenu dans un autre cadre, notamment au CNRS.

Tous les porteurs sont à la tête d'un réseau qui existe toujours en juin 2021. Ils indiquent que cette offre a été utile pour différentes raisons :

- l'opportunité de répondre à l'appel a permis de formaliser une proposition et de déclencher un processus de collaboration qui aurait sans doute été reporté sine die, autrement ;
- la participation d'une représentante de l'IReSP aux réunions et aux échanges ;
- la structuration d'une communauté apte à identifier des priorités de recherche et à répondre de façon organisée à des appels ;
- les financements ont permis de développer des outils, d'inviter des intervenants étrangers parfois venant de très loin, de justifier le temps passé à construire des relations informelles qui, sur le long terme, bénéficient à la qualité de la recherche.

Sur les neuf porteurs de réseaux ayant répondu, cinq indiquent que de nouveaux projets de recherche ont été construits grâce au réseau et financés via des appels à projets (type ANR ; IReSP ; Fonds de lutte contre les addictions (FLCA) ; Fédération hospitalo-universitaire (FHU), appels d'offre locaux ; AAP GIRCI (Groupement Interrégional de Recherche clinique et d'Innovation d'Ile-de-France)).

Les difficultés rencontrées au cours de cette période de financement par l'IReSP tiennent d'une part aux circonstances générales qui ont affecté le travail de recherche et en particulier les déplacements et les rencontres (les grandes grèves et la pandémie de Covid-19) mais aussi aux modalités d'usage du financement. D'abord, les porteurs qui ont répondu regrettent tous de ne pas avoir pu bénéficier plus longtemps du financement : certains auraient voulu disposer de l'argent plus longtemps ou proposent de recevoir de plus petites enveloppes sur de plus longues durées afin de financer ce travail relationnel « *qui prend du temps* ». Deux porteurs témoignent :

« Au départ, le projet était d'1 an. Sur 1 an, c'est intenable. Monter et animer un réseau demande du temps et par ailleurs, il n'est pas non plus facile de prévoir à l'avance combien d'années seront nécessaires. »

« Pour ce type de réseau, l'intérêt du financement est de disposer d'un budget sur quelques années, d'un montant peu important, mais qui permette d'organiser des événements, soutien à publication... au fil des besoins, qui ne sont pas tous anticipables. »

« Un réseau devrait être créé pour au moins 5 ans et avoir des moyens suffisants pour ne pas avoir à dépenser tout son budget en ressource humaine. Les chercheurs sont intéressés à rejoindre un réseau parce qu'ils peuvent y trouver la possibilité de participer à un projet déjà financé. »

Ensuite, ils auraient souhaité plus de flexibilité pour faire évoluer les lignes budgétaires en fonction de l'avancée du réseau, pour affecter certaines sommes à des petits projets de recherche concernant des sous-groupes du réseau ou pour financer certaines activités à l'étranger. Un porteur propose que les réseaux soient eux-mêmes dotés de fonds leur permettant de financer des projets d'amorçage. La majorité des répondants soulignent l'importance de financer un personnel dédié à la coordination, sans quoi « les bonnes volontés ont des limites » et le porteur s'épuise. Deux répondants anticipent la fin imminente de leur réseau, en l'absence de financement de temps-personne consacré aux tâches de coordination et tous déplorent que cette activité ne s'ajoute aux autres activités des chercheurs, comme en témoigne cette chercheuse :

« ... elles (les difficultés) ont aussi été liées au fait que finalement l'engagement dans un réseau et son animation s'ajoutent à toutes nos activités de chercheurs et que dans cette dispersion, malgré l'envie et l'intérêt réel des uns et des autres, il n'est pas facile de combiner cette activité aux autres, de trouver des dates qui conviennent à tout le monde, etc... Le travail nécessaire pour rassembler tout le monde est important. Je pense que les réseaux devraient systématiquement associer chercheurs et personnel d'animation/de soutien. »

Concernant les communautés mixtes de recherche (sur le pôle autonomie), des difficultés s'ajoutent concernant le format des formulaires (difficultés de signatures ou de budgets des associations) et le suivi (avec des difficultés particulières pour tenir les délais).

5.2. Attentes de Membres du GIS

Deux entretiens semi-directifs d'une durée d'une demi-heure ont eu lieu avec des personnels de SPF qui a cofinancé un réseau et de la DGS qui a financé trois réseaux. Un entretien prévu avec un personnel de la CNAM (Conservatoire nationale des arts et des métiers) n'a pu avoir lieu. Pour SPF, comme pour la DGS, il y a un réel intérêt pour les réseaux de chercheurs qui sont considérés comme « nécessaires », une volonté de laisser les chercheurs libres de s'organiser mais aussi une demande pour mieux « réfléchir » aux usages des réseaux et organiser le retour aux agences qui les financent. Les deux agences insistent sur la liberté des chercheurs qui est la clé pour que ces réseaux fassent émerger de nouveaux objets et de nouveaux champs et rappellent dans le même temps la spécificité de l'IReSP qui, selon eux, a pour mission de penser le transfert de connaissance et l'impact des recherches sur les politiques publiques.

Les réseaux devraient donc, selon eux, refléter cette mission et cette orientation, à l'échelle de différents territoires. Les *réseaux internationaux* sont ainsi pensés comme une première étape permettant de structurer une communauté capable de faire des réponses aux appels d'offres européens. Les *réseaux régionaux* correspondent à un échelon adapté pour mettre en œuvre une recherche interventionnelle reposant sur la coordination de différents acteurs locaux. Et *le réseau national* doit quant à lui permettre de réunir un nombre d'experts et d'acteurs suffisants pour constituer une réflexion critique sur une thématique importante et actuelle.

Parmi les thématiques qui bénéficieraient tout particulièrement de la structuration d'une communauté de recherche sous forme de réseaux, les personnes questionnées mettent en avant :

- un réseau dédié à la recherche interventionnelle – permettant de mettre en relation les chercheurs et acteurs de santé publique qui développent des programmes d'intervention, les testent, les évaluent et réfléchissent à leur transférabilité. Un tel réseau permettrait notamment de mettre en avant les interventions prometteuses ou probantes dans différents territoires, assorties d'une réflexion sur les clés de leur transfert ;
- un réseau coordonnant de façon interdisciplinaire et transversale différents acteurs œuvrant dans le champ de la santé ;
- des réseaux dédiés à la santé mentale, au monde post-covid, au réchauffement climatique,

Pour SPF, les réseaux nationaux organisés en fonction de ces thématiques constitueraient de précieux partenaires pour identifier des équipes travaillant sur des questions et ainsi produire une cartographie du territoire en fonction des différentes compétences engagées sur une question, mais aussi pour mobiliser des experts rapidement en cas d'urgence et plus généralement pour produire une réflexion conjointe et de fond sur des questions d'importance.

En termes de retour sur les réseaux, le bilan est plutôt faible. Excepté en ce qui concerne un réseau, pour lequel le porteur était particulièrement proche de l'agence qui le finançait et où l'activité était centrée sur le transfert de connaissance entre chercheurs, décideurs et acteurs (incluant dont l'institution), les institutions ont peu suivi le développement des réseaux et leurs productions. En ce qui concerne le suivi du réseau et le partage de ses productions, la difficulté de mesurer l'efficacité des réseaux est discutée par les deux agences. Pour les réalisations attendues, l'accent est mis sur les actions collectives, les événements scientifiques et la réalisation de documents destinés à différents publics, qu'il s'agisse, en plus de publications scientifiques, de documents de synthèse destinés aux décideurs ou encore de documents de vulgarisation destinés aux patients et/ou au public. Plusieurs formats de restitution de ces actions et réalisations sont envisagés. Une demi-journée de séminaires, en cercle restreint, pourrait par exemple être organisée à l'IReSP afin de présenter un bilan intermédiaire et/ou final des actions menées et de leur impact. Certains réseaux pourraient aussi proposer des rapports d'expertise collective avec pour objectif d'apporter un éclairage scientifique indépendant sur des questions précises de santé, dans une perspective d'aide à la décision publique dans le champ de la santé des populations. Ces rapports effectués sur le modèle des expertises collectives, développées par l'Inserm depuis 1993, s'inscriraient dans une démarche d'évaluation et de synthèse des connaissances scientifiques existantes sur certains thèmes de santé publique.

Enfin, la visibilité de l'appel à la structuration des réseaux n'est pas à ce jour considérée comme optimale. A priori, cette modalité n'est apparente que pour les chercheurs qui envisageaient de déposer un projet en réponse aux différents appels et donc n'est pas forcément visible pour les personnes qui ne seraient animées que par le désir de monter un réseau. Une solution pourrait consister à créer un appel dédié aux réseaux (que ce soit par pôle ou de façon transversale). Mais les agences sont conscientes du travail supplémentaire que cela représenterait pour l'équipe de l'IReSP et ne s'engageraient pas à un abondement supplémentaire. Créer un appel dédié aurait donc pour effet d'amener les financeurs à envisager une répartition différente de leur apport.

6. Préconisations

6.1. Recommandations générales

Ce bilan met en valeur l'utilité qu'a eue la modalité de soutien aux réseaux pour les porteurs qui en ont bénéficié, la diversité des actions qui y ont été menées, sa rareté parmi les différentes offres de financement et l'intérêt des Membres du GIS pour cette modalité. En revanche, comme en témoigne la demande d'un bilan sur cette question, la direction de l'IReSP et les Membres du GIS interrogés souhaitent désormais mener une réflexion sur cette modalité afin de déterminer si celle-ci doit être maintenue et le cas échéant, comment mettre en œuvre l'appel afférent, son évaluation et son suivi.

6.1.1. Concertation sur les réseaux

Il semble opportun de mener une réflexion collective et approfondie, sous la forme par exemple d'une demi-journée d'études, à laquelle pourraient être conviées différentes parties prenantes (équipe IReSP, Membres du GIS, membres de réseaux) afin de s'interroger sur l'objet « réseau » et sur la finalité de cet appel. Le réseau est en effet un objet protéiforme qui se prête à différentes finalités et peut faire l'objet de différents usages. Parmi les questions concrètes à envisager, il faut notamment s'interroger sur la durée des **financements** (qui ont tous été considérés comme trop courts par les personnes interrogées), les **modalités d'utilisation du budget** et les **modalités de suivi**. Il serait aussi utile de mener une réflexion parallèle sur la question de l'impact en santé publique et de son évaluation.

Une discussion structurée autour de présentations et dédiée à cette réflexion permettrait de dissiper tout malentendu sur le rôle de ce financement et de reconstruire collectivement les modalités de cet appel à partir d'une vision partagée de ce qui en est attendu.

6.1.2. L'appel à projets

La mise en valeur de l'appel à actions structurantes concernant le programme Addictions et de l'appel à la structuration de communautés mixtes dans le programme Autonomie ont permis de mettre en valeur la spécificité des réseaux. En termes de communication, ces changements sont importants et rendent bien plus lisibles ces appels.

En revanche, les documents de soumission des projets de réseaux restent très proches de ceux construits pour les projets de recherche, ce qui peut induire de la confusion auprès des candidats et ne leur permet pas d'exposer avec suffisamment de précision et de pertinence leur projet. Il est proposé, dans un premier temps de joindre au formulaire un guide à l'attention du candidat qui permettra d'attirer leur attention sur la présentation des caractéristiques spécifiques de leur réseau et de ses activités et d'être avertis des critères d'évaluation. Ces documents devront évoluer à la faveur des discussions collectives sur l'intérêt de financer des réseaux, au sein du GIS.

6.1.3. L'évaluation

Une grille spécifique d'évaluation, sur le modèle de celles fournies pour l'AAP addictions et la SCMR Autonomie, doit être fournie à l'usage des évaluateurs afin de rappeler les attendus de cet appel. Il est à ce stade proposé de réaliser un guide à leur usage qui évoluera en fonction des concertations ayant lieu au sein de l'IReSP.

L'évaluation devrait porter à la fois sur la qualité scientifique de la proposition et la démonstration de l'importance du réseau pour la santé publique mais aussi inclure une composante organisationnelle (mettant l'accent sur les actions collectives et comportant des actions spécifiques en termes de diversité, de visibilité et favorisant l'inclusion des jeunes chercheurs et chercheuses).

6.1.4. Le suivi

Le suivi des réseaux est une modalité particulièrement difficile à mettre en œuvre, en raison notamment de la diversité des formes de réseaux possibles. Une possibilité pourrait donc consister à organiser des rendez-vous de suivi entre membres du réseau, financeurs et IReSP afin de faire le point sur les réalisations en cours et à venir et d'échanger sur des thématiques ou des enjeux communs. C'est notamment à l'occasion de ces échanges que des réflexions communes pourraient être programmées. Cet accompagnement demanderait cependant des ressources humaines supplémentaires au niveau de l'IReSP.

Une journée des réseaux pourrait en outre être proposée à l'IReSP afin que les porteurs de réseaux partagent leurs réalisations mais aussi les procédures et savoir-faire qu'ils ont mis en place et expérimentés.

Il serait pertinent que les documents proposés pour le suivi soient modifiés afin de comporter une présentation des réalisations (en termes d'efficacité et d'efficience (p. 9) si pertinents) et être complétés par une réflexion en termes d'impact à l'issue du financement. Il s'agira de rendre compte de l'impact des actions menées au sein du réseau à la fois sur les membres du collectif eux-mêmes (en précisant quelles procédures ont permis au réseau de socialiser ses membres, de les former et d'orienter ou d'approfondir leurs recherches), dans le contexte académique et/ou sur le monde social.

6.2. Guides candidats et évaluateurs

6.2.1. Points à considérer pour construire un réseau et solliciter un financement (à l'attention des candidats)

6.2.1.1. Points à considérer pour solliciter le financement d'un réseau

Les porteurs de réseaux sont invités à porter attention aux aspects suivants :

➤ Guide de présentation du réseau

- Clarté des objectifs et mise en avant d'une démarche collective
- Inscription du réseau dans un territoire (régional, national, européen ou collaboration internationale), à l'échelle duquel il démontre une capacité unique à fédérer une communauté.

- Prise en compte des parties prenantes qui peut passer par le fait de cultiver des pratiques d'échanges (d'idées, d'approches et d'outils) entre les membres mais aussi de faciliter le transfert de connaissances à une communauté plus large ou d'un domaine à un autre.
- Définition des objectifs et des rôles des différents membres au sein du réseau, sachant que les implications respectives sont susceptibles d'évoluer.
- Planification de l'investissement des personnes en termes de temps et de ressources, sachant qu'un coordinateur ou une coordinatrice enthousiaste et en mesure d'investir du temps dans ces activités de coordination est considéré comme un facteur de réussite critique.
- Identification de membres actifs, dotés de compétences complémentaires, susceptibles de représenter une expertise collective sur un sujet ou une thématique.
- Transparence interne sur les avantages, les intérêts et les responsabilités des membres vis-à-vis du réseau. Les jeunes chercheurs et chercheuses, en particulier, tirent bénéfice d'éléments de clarification concernant l'étendue de leurs contributions et d'une réflexion sur l'impact positif du réseau sur leur carrière.
- Définition des mécanismes destinés à veiller aux discriminations d'accès et garantir une représentation équitable des membres du réseau, notamment en termes de genre.
- Présentation des méthodes de travail collectives, du fonctionnement du réseau et d'un plan de gestion du réseau.
- Présentation des méthodes et pratiques permettant de mettre en œuvre l'inter/transdisciplinarité.

➤ **Guide de présentation des activités du réseau**

- Planification des activités et des événements sur le court, moyen et long terme.
- Proposition d'activités collectives (par exemple : le financement de séjours de recherche à plusieurs est a priori préférable aux séjours individuels) et innovantes.
- Pris de conscience des limites technologiques des membres du réseau pour éviter que certains membres ne se trouvent exclus des activités reposant sur des outils en ligne.
- Propositions d'outils de communication (par exemple : liste de diffusion ; site Web ; ateliers et/ou conférences ; bulletins d'information ; publications dans les sociétés savantes et les associations professionnelles...)
- Le cas échéant, prévision des frais attendant à la création d'un site Web et de son maintien dans l'objectif de fournir une « vitrine » pour le réseau et/ou de communiquer avec les visiteurs du site (chercheurs, parties prenantes ou public) et éventuellement de recruter de nouveaux membres.
- Présentation aussi détaillée que possible des activités liées à la dissémination, à l'éducation et à la formation en fonction des publics visés et du type d'approches considérées.

6.2.1.2. Critères d'évaluation

➤ **Qualité scientifique**

La qualité scientifique d'une proposition de réseau repose sur l'évaluation de sa pertinence pour les parties prenantes identifiées dans un contexte clairement défini et de l'adéquation des moyens mis en œuvre avec les impacts envisagés.

Les candidats sont invités à considérer les points suivants :

- Situation de la proposition dans son contexte (académique, sanitaire, politique ou social), en fonction de l'état actuel des connaissances et des autres travaux en cours dans le domaine.
- Présentation du(es) défi(s) spécifique(s) abordé(s) par le réseau.
- Inscription du réseau dans un territoire (régional, national ou international).
- Pertinence du réseau (Que se passerait-il si ce réseau disparaissait ou s'il n'était pas développé maintenant?).
- Identification, si c'est pertinent, de parties prenantes potentielles en indiquant les avantages possibles du réseau proposé pour ces parties prenantes et proposition de différents moyens pour les associer - si ces parties prenantes ne sont pas représentées parmi les membres.
- Description des résultats attendus (par exemple : de nouvelles idées, le développement de nouveaux outils ou techniques, la collaboration entre parties prenantes etc.) et identification des impacts.
- Planification des activités qui maximisent la probabilité que tout impact identifié se produise.

➤ **Importance du réseau pour la santé publique**

Les candidats sont invités à démontrer 1. en quoi le réseau proposé contribue à relever un/des défi(s) actuels ou à venir en santé publique et 2. en quoi le réseau fait le lien entre recherche et pratiques ou politiques de santé publique

➤ **Management du réseau**

Les candidats sont invités à :

- Indiquer si le réseau a une vocation pérenne ou s'inscrit dans une durée limitée.
- Indiquer toutes les ressources nécessaires pour entreprendre et maintenir le réseau pendant la durée du financement.
- Démontrer la pertinence des activités proposées et leur adéquation avec les ressources demandées (visant soit à accroître l'impact, à engager le public ou à soutenir une recherche responsable).

- Proposer des actions destinées à favoriser l'inclusion et les carrières des jeunes chercheurs et chercheuses.
- Proposer des actions destinées à favoriser la diversité des personnes au sein du réseau.
- Démontrer quelle responsabilité est établie pour l'exécution de chaque activité/tâche.
- Proposer un calendrier et des modalités de gestion des ressources en termes de personnel, de compétences et de budget qui soient proportionnées à l'échelle et à la complexité des activités proposées.
- Proposer des livrables adaptés aux activités proposées, afin de permettre un suivi du réseau.

6.2.2. Points à considérer concernant l'évaluation de ces dispositifs (à l'attention des évaluateurs)

6.2.2.1. Rappel des particularités de l'appel « réseaux » à l'attention des évaluateurs

Les réseaux recouvrent une grande diversité de dispositifs qui peuvent notamment :

- Être à l'origine d'une nouvelle collaboration ou poursuivre une collaboration préexistante.
- Avoir comme objectif de structurer une communauté de recherche interdisciplinaire et/ou une communauté mixte de recherche mais ni l'une, ni l'autre de ces approches ne sont obligatoires.

Les candidats sont invités à :

- Démontrer l'importance pour la santé publique de la thématique ou du sujet de recherche, en s'appuyant sur un état de l'art.
- Impliquer un groupe de personnes déjà identifiées pour la gamme d'expertise et d'expérience leur permettant de contribuer aux activités du réseau.
- Démontrer la valeur ajoutée que le financement du réseau apportera à une communauté déjà existante ou en formation.

Les candidats sont encouragés à :

- Faire preuve d'innovation dans le choix des mécanismes de fonctionnement du réseau proposé, afin de mettre en valeur la dimension collective de leur démarche.
- Proposer un calendrier et des livrables adaptés aux activités de réseau proposées afin de permettre un suivi de leur réseau.

6.2.2.2. Critères d'évaluation

➤ Qualité scientifique

La qualité scientifique d'une proposition de réseau repose sur l'évaluation de sa pertinence pour les parties prenantes identifiées dans un contexte clairement défini et de l'adéquation des moyens mis en œuvre avec les impacts envisagés.

L'évaluateur doit considérer :

- Dans quelle mesure le réseau s'articule à d'autres réseaux, s'inscrit de façon pertinente dans un territoire (régional, national ou international) et prend en compte d'éventuels autres réseaux existants.
- Si le candidat a présenté clairement le contexte académique, sanitaire, politique ou social dans lequel s'inscrit ce réseau.
- Si le candidat a démontré que l'objectif visé par le réseau était pertinent et opportun (Que se passerait-il si le réseau disparaissait ou s'il n'était pas développé maintenant?)
- Si le demandeur a identifié des parties prenantes potentielles et a indiqué la pertinence et les avantages possibles pour les parties prenantes.
- Que la proposition de réseau comporte une vision claire et aborde un/des défi(s) spécifique(s).
- Les progrès que ce programme peut apporter au-delà de la situation et/ou de l'état de l'art actuel.
- Les résultats attendus du programme, par ex. de nouvelles idées, outils, techniques, découvertes, et si celles-ci sont ambitieuses, mais réalistes.
- Si la proposition détaille les résultats potentiels et identifie clairement les impacts potentiels.
- Si la proposition comprend une planification d'activités collectives qui maximisent la probabilité que tout impact identifié se produise.
- Si le réseau et les activités d'impact associées ont été co-construits avec des parties prenantes ou ont été conçus de façon à impliquer des parties prenantes.

➤ **Importance du réseau pour la santé publique**

L'évaluateur doit considérer :

- Comment le réseau contribue à relever un/des défi(s) actuels en santé publique.
- En quoi le réseau fait le lien entre recherche et pratiques ou politiques de santé publique.

➤ **Management du réseau**

Les candidats sont tenus d'identifier toutes les ressources nécessaires pour entreprendre le projet, de justifier clairement la demande et d'explicitier quelles activités seront menées dans le réseau.

L'évaluateur devra commenter:

- La pertinence des activités proposées et leur adéquation avec les ressources demandées (visant soit à accroître l'impact, à engager le public ou à soutenir l'innovation responsable).
- S'il existe une responsabilité claire pour l'exécution de chaque activité/tâche.

- Si les modalités de gestion, le calendrier, le personnel, les compétences et le budget sont proportionnés à l'échelle et à la complexité de l'activité proposée.
- Si les livrables sont appropriés et si des mécanismes de suivi/évaluation des activités planifiées ont été intégrés.
- Si des mesures ont été prévues pour favoriser la diversité lors du recrutement des membres et la visibilité des personnes marginalisées.
- Si des mesures ont été prévues pour favoriser l'inclusion des jeunes chercheurs et chercheuses.

7. Conclusion

Les réseaux de recherche sont multiples : ils visent des objectifs divers et en fonction de ces objectifs, prennent des configurations distinctes. Les 13 réseaux financés par l'IReSP de 2009 à 2020 témoignent de cette diversité. Parmi eux, on distingue trois orientations :

- les réseaux reposant sur des collaborations souvent internationales permettant de mener des recherches comparatives ;
- les réseaux qui constituent une première étape vers une production spécifique et qui comportent une échéance sinon courte, du moins définie ;
- les réseaux permettant de structurer une communauté d'acteurs plus ou moins mixtes et plus ou moins interdisciplinaires autour d'activités et/ou d'outils en commun.

Les réseaux sont donc tournés vers des réalisations spécifiques mais leur impact réside aussi, et peut-être même surtout, dans la mise en présence d'acteurs, dans la facilitation d'interactions parfois inattendues, dans leur capacité à offrir un espace de socialisation qui puisse bénéficier aux différents membres et ce, quelle que soit leur expérience de la recherche. Or ces opportunités de rencontre ne sont pas anecdotiques : elles sont absolument nécessaires à la recherche, en tant qu'entreprise collective et sont sans doute de plus en plus précieuses dans le contexte hyperconcurrentiel de la recherche dans lequel les espaces et les temps de réflexion collective sont de plus en plus limités.

Le soutien aux réseaux participe donc à la structuration des communautés de recherche et au développement des liens entre les acteurs de la recherche et d'autres acteurs. En tant que tel, il s'inscrit dans le cadre du modèle d'actions de l'IReSP à différents niveaux.

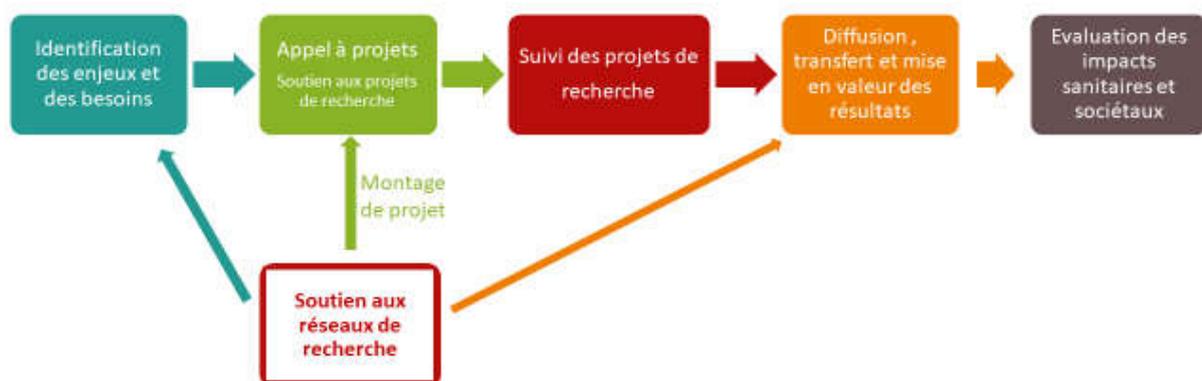


Fig. 2 : La place du soutien au réseau dans le modèle d'actions de l'IReSP

Toutefois, les réseaux ne produisent pas des effets vertueux *a priori*. Alors que le monde de la recherche reflète largement les rapports de domination qui structurent notre société, les réseaux sont susceptibles d'amplifier certaines inégalités en privilégiant l'accès à ceux qui sont déjà les plus

visibles dans un champ scientifique, en favorisant des cooptations entre groupes dominants ou en repoussant à la périphérie du réseau les membres les moins dotés en capital socioculturel scientifique. Contrer ces dynamiques requiert un effort soutenu et spécifique, une attention continue et des procédures adaptées. En ce sens, accompagner les porteurs de réseaux et les acteurs qui y sont associés à cultiver une réflexivité accrue sur l'ensemble des pratiques favorisant une recherche plus diversifiée pourrait constituer un objectif à part entière de la réflexion collective des Membres du GIS sur les réseaux.

Outre cette question, ce bilan a mis en avant l'intérêt de discuter entre les Membres du GIS de la définition des réseaux et de leur rôle ; des budgets susceptibles d'être alloués aux appels concernant les réseaux; du type de contributions que les membres des réseaux financés sont susceptibles d'apporter à la communauté scientifique et des impacts qui peuvent être attendus en santé publique ; des différentes modalités de sélection, de suivi et d'évaluation qui sembleraient pertinentes pour les réseaux et en particulier des formats de restitution des réalisations.

Si une réflexion commune et approfondie semble nécessaire pour accompagner au mieux cette offre, rappelons que celle-ci a été considérée par ses porteurs comme bénéfique et rare dans le paysage actuel de la recherche française.

8. Bibliographie

Albrecht, G. L., Ravaud, J. F., & Stiker, H. J. (2001). L'émergence des disability studies: état des lieux et perspectives. *Sciences sociales et santé*, 19(4), 43-73.

Bedi, G., Van Dam, N. T., & Munafo, M. (2012). Gender inequality in awarded research grants. *The Lancet*, 380(9840), 474.

Bruno, I. (2008). *À vos marques®, prêts cherchez ! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*. Paris, Éditions du croquant.

Bruno, I. (2011). Comment gouverner un «espace européen de la recherche» et des «chercheurs-entrepreneurs»? *Innovations*, (3), 65-82.

Callon, M ; Lascoumes, P. ;Barthe, Y. (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris : Le Seuil

Cech, E. A., & Blair-Loy, M. (2010). Perceiving glass ceilings? Meritocratic versus structural explanations of gender inequality among women in science and technology. *Social Problems*, 57(3), 371-397.

Cislaghi, B., & Heise, L. (2020). Gender norms and social norms: differences, similarities and why they matter in prevention science. *Sociology of health & illness*, 42(2), 407-422.

Collier, S. J. (2006). Global assemblages. *Theory, Culture & Society*, 23(2-3), 399-401.

Collier, S., & Ong, A. (2003). Oikos/Anthropos: rationality, technology, infrastructure. *Current Anthropology*, 44(3), 421-426.

Convertino, C. (2020). Nuancing the discourse of underrepresentation: a feminist post-structural analysis of gender inequality in computer science education in the US. *Gender and Education*, 32(5), 594-607.

Cullen, D. L., & Luna, G. (1992, April). Mentoring women: Helping and hindering. Paper presented at the meeting of the American Educational Research Association, San Francisco, CA.

Davis, K. S. (2001). "Peripheral and subversive": Women making connections and challenging the boundaries of the science community. *Science education*, 85(4), 368-409.

Degenne, A., & Forsé, M. (2004). *Les réseaux sociaux* (Vol. 2). Paris: Armand Colin.

Delamont, S. (1989). *Knowledgeable women: Structuralism and the reproduction of elites*. New York : Routledge.

Harding, S. (1991). *Whose science? Whose knowledge? Thinking from women's lives*. Ithaca, NY: Cornell University Press.

Harp, D., Shim, R. S., Johnson, J., Harp, J. A., Wilcox, W. C., & Wilcox, J. K. (2016). Race and gender inequalities in medicine and biomedical research. In *Critical Research on Sexism and Racism in STEM Fields* (pp. 115-134). IGI Global.

Huang, J., Gates, A. J., Sinatra, R., & Barabási, A. L. (2020). Historical comparison of gender inequality in scientific careers across countries and disciplines. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, *117*(9), 4609-4616.

Jaoul-Grammare, M. (2018). L'évolution des inégalités de genre dans l'enseignement supérieur français entre 1998 et 2010. *Éducation et formations*, (96), 113-131.

Jouvenet, M. (2007). La culture du «bricolage» instrumental et l'organisation du travail scientifique enquête dans un centre de recherche en nanosciences. *Revue d'anthropologie des connaissances*, *1*(2), 189-219.

Keller, E. F. (1985). *Reflections on gender and science*. New Haven, CT: Yale University Press.

Knorr-Cetina, K. D. (1982). Scientific communities or transepistemic arenas of research? A critique of quasi-economic models of science. *Social studies of science*, *12*(1), 101-130.

Latour, B. (1989). *La science en action*. Paris, Editions La Découverte.

Lave, J., & Wenger, E. (1991). *Situated learning: Legitimate peripheral participation*. Cambridge, MA: Cambridge University Press.

Miller, T. R., Baird, T. D., Littlefield, C. M., Kofinas, G., Chapin III, F. S., & Redman, C. L. (2008). Epistemological pluralism: reorganizing interdisciplinary research. *Ecology and Society*, *13*(2).

Olson, G. M., & Olson, J. S. (2000). Distance matters. *Human-computer interaction*, *15*(2-3), 139-178.

Pearse, R., Hitchcock, J. N., & Keane, H. (2019). Gender, inter/disciplinarity and marginality in the social sciences and humanities: A comparison of six disciplines. In *Women's Studies International Forum* (Vol. 72, pp. 109-126). Pergamon.

Penner, A. M. (2015). Gender inequality in science. *Science*, *347*(6219), 234-235.

Revillard, A. (2014). Les inégalités de genre dans l'enseignement supérieur et la recherche: Discussion autour du LIEPP Policy Brief n°14 (No. 34 bis). Sciences Po.

Romolini, M., Record, S., Garvoille, R., Marusenko, Y., & Geiger, R. S. (2013). The next generation of scientists: Examining the experiences of graduate students in network-level social-ecological science. *Ecology and Society*, 18(3).

Rhoten, D., and A. Parker. (2004). Risks and rewards of an interdisciplinary research path. *Science* 306(5704), 2046.

Simoulin, V. (2007). Une communauté instrumentale divisée... et réunie par son instrument. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 1(2), 221-241.

Star, S. L., & Griesemer, J. R. (1989). Institutional ecology, translations' and boundary objects: Amateurs and professionals in Berkeley's Museum of Vertebrate Zoology, 1907-39. *Social studies of science*, 19(3), 387-420.

Vinck, D. (1995). *Sociologie des sciences*. Paris, Armand Colin.

Vinck, D. (1999). Les objets intermédiaires dans les réseaux de coopération scientifique: Contribution à la prise en compte des objets dans les dynamiques sociales. *Revue française de sociologie*, 385-414.

Woolgar, S., & Latour, B. (1988 [1979]). *La vie de laboratoire: la production des faits scientifiques*. Paris, Editions La Découverte.

Young, I. M. (1990). Polity and group difference: A critique of the ideal of universal citizenship. In C. Sunstein (Ed.), *Feminism and political theory* (pp. 245– 247). Chicago, IL: University of Chicago Press.

9. Remerciements

Je remercie Marion Cipriano et Mélanie Simony pour leur disponibilité, leur aide dans la construction de ce rapport et leurs nombreuses relectures.

Merci également à Laurence Hoffman, Marielle Le Rumeur et Virginia Ozkalp-Poincloux d'avoir partagé leur expertise sur les réseaux financés à l'IRESP.

Merci à Rébecca Rotsen et Marion Scheider-Yilmaz qui m'ont apporté leur soutien à différents moments de la réalisation de ce bilan.

Merci enfin aux porteurs de réseaux qui ont accepté de remplir le questionnaire et aux Membres du GIS qui ont accepté de s'entretenir avec moi afin de partager leur expérience et leurs attentes sur les modalités de soutien aux réseaux de recherche en santé publique.

10. Annexes

➤ Annexe 1 : Items renseignés dans le tableau de présentation des réseaux

Pôle

Titre du projet

Porteur

Financement

Montant

Année

Réseaux déjà existants

Etat du réseau

Champ (régional, national, européen, international)

Territoire

Type(s) d'acteurs financés

Allocation des dépenses

Prolongation

Financements associés

Thématique

Objectif

Discipline(s)

Inter/Trans-Multi-disciplinarité

Productions

Impact

➤ **Annexe 2 : Questionnaire en ligne soumis aux porteurs de réseaux**

BILAN - Réseaux financés par l'IRESP

Questionnaire adressé à l'ensemble des porteurs de réseaux, financés par l'IRESP

- Nom
- Prénom
- Fonction
- Nom du réseau
- Le réseau que vous avez porté, ou que vous portez actuellement, existait-il avant d'être soutenu par l'IRESP?
 - Si oui, depuis quand? Et sous quelle forme?
- Avez-vous reçu d'autres financements pour ce réseau? (oui/non)
- Si oui, de la part de quelles institutions ?
- Le réseau existe-t-il encore aujourd'hui? (oui/non)
 - Préciser.
- A quelles productions le réseau a-t-il donné lieu (publications, rapports, sites Internet...)?
- Quels ont été les principaux impacts de ce réseau sur votre communauté de recherche?
- Pensez-vous que ce réseau a été utile pour de jeunes chercheurs ? (oui/non)
- En quoi?
- Ce réseau a-t-il permis l'émergence de projets de recherche? (oui/non)
 - Préciser (types de projets, quantité, en quoi le réseau a favorisé cette émergence, etc.)
- Pensez-vous que ce réseau a permis de rapprocher des acteurs qui dialoguaient peu auparavant ? (oui/non)
- Quels types d'acteurs?
- Pensez-vous que ce réseau a favorisé la diffusion des connaissances produites vers des acteurs non académiques ? Vers la société en général ? (oui/non)
- Préciser la façon dont la diffusion des connaissances a été organisée dans ce projet.
- Avez-vous rencontré des difficultés pendant la durée de ce soutien ?
- Lesquelles?
- Auriez-vous souhaité que ce soutien dure plus longtemps ? (oui/non)
 - Préciser.
- Auriez-vous souhaité disposer du budget plus librement ? (oui/non)
 - Préciser.
- Quels ont été les principaux bénéfices du soutien de l'IRESP à la structuration de votre réseau ?
- La modalité de soutien à la structuration de réseau proposée par l'IRESP représente-t-elle selon vous une originalité en matière de soutien à la recherche ?

Merci pour le temps que vous nous avez accordé.

➤ **Annexe 3 : Grilles d'entretiens avec les partenaires de l'IRESP concernant le financement des réseaux**

○ Grille entretien (1ère version – CNAM et Mission recherche de la DGS)

Je vous propose de discuter, dans un premier temps, des réseaux qui ont été déjà financés.

- Qu'en pensez-vous, de manière générale ?
- Avez-vous pu suivre le développement de ces réseaux?
- Savez-vous ce qui s'est passé dans ces réseaux ? A quoi cela a servi ? Ce qu'ils ont produit? Est-ce que c'était intéressant pour vous?
- Ces réseaux ont-ils répondu à vos attentes ? Pourriez-vous me donner des précisions ?
- Quels ont été selon vous les points forts? les points faibles?

Indépendamment de ces projets, de manière générale, en ce qui concerne les champs de recherche qui vous préoccupent, est-ce que le soutien à ce type de dispositif vous semble pertinent?

- Est-ce que c'est particulièrement important pour certaines thématiques?
- Indépendamment des thématiques elles-mêmes, est-ce que certains types de réseaux vous semblent particulièrement utiles ? (Par exemple pour les jeunes chercheurs, pour des réseaux associant différents types d'acteurs, à certaines échelles : régional, national, international,...) ?

Et à l'avenir, comment voyez-vous les choses ?

- Qu'est-ce que vous attendez de réseaux qui pourraient être soutenus à l'avenir (en termes de production, d'impacts, de livrables,...)?
- Comment pensez-vous que devrait avoir lieu le suivi des réseaux (y compris à la fin du financement) ?
- Avez-vous une idée du format dans lequel ces réseaux pourraient vous rendre des comptes, restituer leurs avancées?
- A l'IRESP le soutien aux réseaux a pris deux formes. Il a été proposé comme une modalité spécifique au sein des appels à projets (AAP) finançant en grande partie des projets de recherche. Et plus récemment des AAP spécifiques à ces modalités de soutien ont été lancés. Est-ce que l'une de ces options vous semble préférable?

○ Grille entretien (2ème version – Santé Publique France)

Nous allons d'abord parler des réseaux de façon assez générale.

En ce qui concerne les champs de recherche qui vous préoccupent, est-ce que le soutien à ce type de dispositif vous semble pertinent?

- Est-ce que c'est particulièrement important pour certaines thématiques?
- Indépendamment des thématiques elles-mêmes, est-ce que certains types de réseaux vous semblent particulièrement utiles ? (Par exemple pour les jeunes chercheurs, pour des réseaux associant différents types d'acteurs, à certaines échelles : régional, national, international,...) ?

Et à l'avenir, comment voyez-vous les choses ?

- Qu'est-ce que vous attendez de réseaux qui pourraient être soutenus à l'avenir (en termes de production, d'impacts, de livrables,...)?
- Comment pensez-vous que devrait avoir lieu le suivi des réseaux (y compris à la fin du financement) ?
- Avez-vous une idée du format dans lequel ces réseaux pourraient vous rendre des comptes, restituer leurs avancées?
- A l'IReSP le soutien aux réseaux a pris deux formes. Il a été proposé comme une modalité spécifique au sein des AAP finançant en grande partie des projets de recherche. Et plus récemment des AAP spécifiques à ces modalités de soutien ont été lancés. Est-ce que l'une de ces options vous semble préférable?